

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
  Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE  
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 2 mai 2005, 19 h  
Hôtel-Motel Le Château  
30, rue Eli-Rochefort  
Port-Cartier

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 2 MAI 2005 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	8
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS .....	23
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
ANTHONY DETROIO .....	24
MICHEL GIGNAC.....	29
JEAN-FRANÇOIS GAGNON .....	34
GUY FORTIN.....	47
BRIEG CAPITAINE .....	51
GILLES COUTURE .....	55
DAVID TRUDEL .....	64

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir!

Bienvenue à tous dans la salle ainsi qu'à ceux qui nous écoutent par l'entremise d'Internet pour cette première partie de l'audience publique portant sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand.

10

Je suis Claudette Journault. Je préside cette commission de consultation publique. Je suis accompagnée de madame Christiane Courtois et de monsieur Pierre André, qui agissent à titre de commissaires.

15

Je prendrai d'abord une quinzaine de minutes pour vous présenter l'équipe de la commission, les règles de procédure que nous allons suivre, les personnes-ressources qui ont été invitées ainsi que les représentants du promoteur. Bonsoir.

20

Je fais maintenant la lecture du mandat qui a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, dans une lettre adressée à monsieur William J. Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et qui se lit comme suit:

25

*En vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur les réserves de biodiversité projetées du lac Gensart, du lac Pasteur et sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, situées dans la province naturelle des Laurentides centrales, de même que sur la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand située dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord.*

30

Le mandat du Bureau débutera le 30 mars 2005.

35

Les quatre projets, dont nous allons faire ensemble l'examen public, découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une décision finale, malgré certaines mesures provisoires qui ont été prises par le gouvernement du Québec.

40

Je vous présente maintenant l'équipe de la commission. D'abord, à l'avant, monsieur David Boudreault qui est analyste, qui supporte la commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport; également monsieur Mathieu St-Onge, qui est analyste, agit de la même façon.

45 Ensuite, à l'arrière de la salle, madame Danielle Dallaire, coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est responsable de la logistique et de la gestion documentaire, et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs.

Pour sa part, madame Louise Bourdages, conseillère en communication, est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai tout à l'heure.

50 Enfin, nous serons aidés dans nos travaux par madame Maryse Filion, agente de secrétariat, mais qui n'est pas avec nous.

55 L'organisation technique des séances publiques est assurée par les Services gouvernementaux. Alors, les responsables sont monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

60 Mentionnons ici que tout ce qui est dit en audience est enregistré. Madame Lise Maisonneuve, sténographe officielle, qui est ici à l'avant, assure ce travail. Les transcriptions commenceront à être disponibles aux environs du 13 mai pour les séances de cette semaine et un peu plus tard pour les séances subséquentes. Dès qu'elles seront disponibles, la commission s'assurera de les rendre accessibles dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE.

65 Alors, voyons comment va se dérouler cette première séance publique. Tout d'abord après mon exposé, je demanderai aux personnes-ressources de s'identifier et de présenter les collaborateurs qui les accompagnent. Également, s'ils ont des documents à déposer, ce serait le moment. Puis je demanderai au porte-parole du promoteur, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de s'identifier et de nous présenter les membres de son équipe. Il fera par la suite une présentation des projets, cela prendra une trentaine de  
70 minutes.

Nous prendrons alors une pause et c'est à ce moment que le registre sera ouvert. Le registre sert à tous ceux qui veulent prendre la parole. Il est situé à l'arrière de la salle.

75 Si vous souhaitez poser des questions, je vous indique que le nombre de questions permis est de deux par intervention, sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de prendre la parole. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Autrement dit, on autorise deux questions à la fois et vous pouvez vous réinscrire au registre tant que vous avez des questions.

80 Pour cette première partie de l'audience publique, la commission entendra aussi les personnes qui désirent exposer leurs préoccupations sur un sujet précis, signaler des éléments

85 d'intérêt ou présenter des suggestions et des commentaires susceptibles d'éclairer la commission sur les projets soumis à l'analyse. Il vous suffit aussi de vous inscrire au registre auprès de madame Bourdages à l'arrière de la salle.

Alors, sentez-vous très à l'aise de vous inscrire au registre, que ce soit pour une question, une préoccupation, une suggestion ou un commentaire.

90 Je m'adresse maintenant aux internautes qui suivent la diffusion des séances de la commission.

95 Ceux et celles qui le désirent peuvent aussi poser des questions ou nous faire part de préoccupations, de suggestions ou de commentaires par Internet. Un formulaire prévu à cette fin est accessible dans le site du mandat, à la rubrique intitulée *À surveiller*. À cette même rubrique, vous trouverez un hyperlien vous permettant d'accéder à l'information concernant le traitement de vos questions, préoccupations, suggestions ou commentaires.

100 En bref, la commission traitera les questions, les synthétisera, les regroupera afin de les inclure dans son questionnement et celui du public. Ainsi, les réponses seront fournies, dans la mesure du possible, lors des séances prévues à l'horaire de la commission. Les interrogations fréquentes sur certains sujets seront également soulignées lors des séances. Les questions adressées par Internet, qui n'auront pas obtenu réponse lors des séances, seront, si nécessaire, acheminées par écrit aux personnes-ressources concernées.

105 En ce qui concerne vos préoccupations, suggestions ou commentaires, la commission pourra en faire mention lors des séances prévues à l'horaire et elles seront considérées dans l'analyse de la commission sur les projets concernés.

110 Afin de respecter la transparence, cet exercice permettant l'intervention des internautes durant les séances de l'audience publique, les questions, les préoccupations, les suggestions et les commentaires reçus seront colligés dans deux documents distincts qui seront déposés par la commission et rendus publics comme tous les autres documents relatifs au dossier.

115 Revenons maintenant dans la salle. Durant les séances publiques, la commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

120 Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre les représentants du promoteur, les personnes-ressources et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

La commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes

125 méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins consiste à respecter les règles de  
procédure du BAPE.

130 Les réponses aux questions doivent être fournies immédiatement, sinon le plus tôt  
possible. Si une réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de  
l'obtenir lors d'une autre séance ou encore par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et  
seront disponibles le plus rapidement possible dans les centres de consultation et dans le site  
Internet du BAPE.

135 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels  
par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la commission au moment où celle-ci  
en fait la demande.

140 Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention  
«confidentiel». La commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes  
concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru. La commission prendra  
ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre  
publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette  
décision. À la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera  
renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

145 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de  
l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut  
s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission qui se chargera de vérifier auprès  
de la commission.

150 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté  
d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin  
d'évaluer la qualité de ses services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous  
demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire disponible derrière la salle et de le remettre à  
155 madame Bourdages.

160 Je vous souligne que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de  
déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reposant sur l'équité, l'intégrité,  
l'impartialité et la transparence. Ces règles, bien que particulièrement exigeantes, permettent  
d'éviter les conflits d'intérêts et même l'apparence de conflits d'intérêts. Les membres du BAPE  
sont fiers d'y souscrire.

165 Je vous souligne également que le BAPE est un organisme dont les membres possèdent,  
pour les fins des enquêtes qu'elles conduisent, les pouvoirs et l'immunité des commissaires  
nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, ce qui signifie que

nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

170

Nous intervenons donc dans une étape précise de la démarche gouvernementale relative aux aires protégées, celle de la consultation du public. Et je rappelle que la décision finale sur les projets n'est pas encore prise.

175

Le rapport de la commission sera remis au président du BAPE, lequel le remettra au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre fera par la suite une recommandation au Conseil des ministres, puisque la décision revient à ce niveau-là.

180

Quant aux délais pour le dépôt du rapport de la commission, bien que la loi prévoit que le dépôt du rapport soit fait dans les six mois suivant la fin de la consultation, la commission souhaite déposer son rapport en septembre, ce qui correspondrait à un délai d'environ trois mois après la fin de la consultation.

185

La documentation relative aux projets qui sont soumis à notre analyse, incluant celle qui est déjà déposée et celle qui le sera tout au long de cette audience publique, peut être consultée au bureau du BAPE à Québec; à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal; ainsi que dans les centres de consultation ouverts ici dans la région où les aires protégées à l'étude sont projetées. Ces centres sont: la bibliothèque Louis-Ange-Santerre de Sept-Îles; le musée Shaputuan de Sept-Îles; le Centre de santé Mani-Utenam de Mani-Utenam; la Bibliothèque municipale Le Manuscrit de Port-Cartier; la Bibliothèque publique de Fermont.

190

Il y a deux parties à l'audience publique.

195

La première partie, que nous commençons ce soir, consiste à aller chercher de l'information au moyen de questions sur le projet. Et pour ce faire, les représentants du promoteur, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sont ici. De plus, il y a des personnes-ressources qui pourront répondre aux questions. Il vous est également possible de présenter votre opinion sur les projets ou de proposer des modifications dès la première partie de l'audience publique.

200

Les séances donc vont se poursuivre au cours de la semaine. Nous verrons si nous tiendrons une séance demain après-midi, dépendant de l'achalandage de ce soir et de l'intervention au niveau du registre. On prendra une décision après la pause.

205

Les séances à Sept-Îles seront à compter du 4 mai, à 19 h, et le 5 mai en après-midi et en soirée. À Fermont, à compter du 9 mai, à 19 h.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 13 juin. Alors, la deuxième partie, ce sera le moment de discuter ensemble sur les modalités, l'approche de gestion, etc.

Alors, brièvement, la commission souhaite tenir des séances de travail auxquelles tous

210 sont conviés et qui porteront sur des thématiques spécifiques. La commission établira les thèmes lors de l'analyse qu'elle fera de tous les mémoires qui lui auront été soumis. La commission travaillera alors avec les participants à explorer des pistes de solution adaptées au milieu, qui tiendront compte des préoccupations soulevées.

215 La commission souhaite favoriser la concertation en toute transparence. Pour que cette façon de faire donne de bons résultats, il est souhaitable que les mémoires ou, tout au moins, un résumé ou les grandes lignes du mémoire puissent lui être envoyées pour le 3 juin. L'extrême limite, c'est le 9 juin; mais pour en discuter, nous, pour les évaluer, il faudrait que ce soit reçu le 3 juin. On vous demande votre collaboration en ce sens. Également, que les participants à l'audience aient une ouverture à trouver des pistes de solution sur les thèmes qui présenteront des divergences d'opinion.

220 Dans la semaine précédant l'audience, nous convoquerons les signataires des mémoires aux séances thématiques selon les sujets qu'ils auront couverts dans leurs mémoires et pour lesquels il n'y a pas de consensus qui se dégage.

225 Il est à souligner que cette deuxième partie de l'audience est ouverte à tous et que vous pouvez y exprimer votre point de vue, même si vous n'avez pas fait parvenir de mémoire préalablement à la tenue des séances thématiques de la deuxième partie.

230 Je vous demande cependant d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la commission votre intention d'y participer, et ce, dans la semaine du 6 juin, afin que nous puissions organiser l'horaire des séances publiques, et ce, dans l'intérêt de tous.

235 Maintenant, nous allons inviter les personnes-ressources à bien vouloir s'identifier et à présenter les personnes qui les accompagnent dans la salle, ou si vous voulez aussi avoir des gens qui peuvent vous accompagner par téléphone, on a l'équipement nécessaire.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

240 Alors, bonsoir, madame la présidente. Mon nom est Sébastien Desrochers. Je représente le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis de la Direction de la coordination à Québec.

245 Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Conrad Drolet qui est directeur régional de la Côte-Nord pour le secteur du territoire, qui est dans la salle; également, monsieur Donald Gingras qui est chef des unités de gestion de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Anticosti pour le secteur Forêt Québec; et de madame Johanne Labonté, qui est biologiste au bureau régional Faune Québec.

250 Alors, ces personnes qui m'accompagnent pourront, au besoin, répondre aux questions



et diriger les questions aussi à d'autres personnes qui pourront les accompagner, compte tenu qu'on a plusieurs projets et que ça couvre quand même un grand territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

255

Merci. Est-ce que vous avez des documents à déposer pour ce soir?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

260

Oui, effectivement, il y a des documents qui ont été déposés. Le ministère dépose des états de situation qu'on prépare pour chacun des secteurs, secteur de la forêt, secteur de l'énergie, de la faune, secteur des mines et du territoire. Donc, ces états de situation là ont été déposés. Ils contiennent de l'information factuelle des données et des cartes qui accompagnent en support.

265

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

270

**M. JEAN BOURQUE :**

Bonsoir, madame la présidente. Mon nom est Jean Bourque, directeur de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles. Moi, je ne suis pas accompagné et je n'ai pas de documents à déposer.

275

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

280

**M. PHILIPPE GAGNON :**

Bonsoir, madame la présidente. Philippe Gagnon de la MRC de Sept-Rivières. Je suis tout seul de mon équipe aussi.

285

J'ai déposé deux documents. J'ai déposé des extraits du schéma d'aménagement de la MRC actuellement en vigueur ainsi que des extraits du premier projet de schéma d'aménagement révisé qui a été adopté en février 2002.

**LA PRÉSIDENTE :**

290

Merci. La parole est maintenant du côté du promoteur des projets.

**M. PIERRE BERTRAND :**

295           Bonsoir. Mon nom est Pierre Bertrand. Je suis le porte-parole pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et c'est la dernière fois que je le dis au long, on va appeler ça le ministère à partir de maintenant, si vous êtes d'accord.

300           Je suis accompagné de François Brassard, tout à côté de moi, qui est le chef de division à Québec, à la Direction du développement durable du patrimoine écologique et des parcs; monsieur Olivier Bérard qui est notre responsable de l'informatique et du contenu, chargé de projet, il est à la Direction du développement durable du patrimoine écologique et des parcs; et madame Marilou Tremblay qui est coordonnatrice régionale à notre Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord.

305

**LA PRÉSIDENTE :**

          Merci. Alors, vous pouvez faire votre présentation.

310

**M. PIERRE BERTRAND :**

          Je vais demander à François Brassard de faire la première partie.

315

          Ça se résume, notre présentation, où on va avoir un préambule, on va faire les portraits et les enjeux de conservation pour les quatre réserves et, par la suite, nous allons vous présenter notre projet de cadre de gestion et de protection.

          Alors, François.

320

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

325

          Bonsoir, tout le monde! Ça nous fait vraiment plaisir d'être parmi vous. On se disait tantôt, en soupant avec mes collègues, ça fait déjà près de deux ans qu'on travaille sur ce projet-là; alors, on est très heureux ce soir de venir le soumettre au public. On veut que ce soit un projet le mieux adapté aux volontés locales et régionales. Alors, je vous le présente dans son préambule.

330

          De où ça vient cette volonté de faire des aires protégées dans le monde? C'est une volonté internationale et le Canada, le Québec se sont engagés en 92, à Rio de Janeiro, à créer des aires protégées d'une manière importante sur leur territoire, sur le territoire québécois et canadien. C'est un point tournant pour plusieurs pays, et le Canada et le Québec l'ont suivi.

          Et en 99, quand même un peu plus tard, on a fait le constat suivant: le Québec présentait une juridiction pas très favorable à l'établissement d'un réseau d'aires protégées qui

335 permet vraiment de conserver la biodiversité du territoire. En fait, on constatait à cette époque-là  
qu'il y avait seulement 2.8 % d'aires protégées au Québec et que les aires protégées étaient  
principalement de petites superficies et concentrées au sud, près du fleuve.

340 Si vous regardez la carte – et je vais la décrire, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas  
dans la salle, sur Internet ou ailleurs – vous voyez que les petites aires protégées sont près du  
fleuve. Il y a beaucoup de rivières qui sont, en fait, des bandes riveraines des rivières à saumon,  
que toute la partie centrale du Québec où il y a la forêt boréale, il y a une absence d'aires  
protégées.

345 Donc, c'était le constat qu'on faisait, qu'il y avait de grands pas à faire et que les statuts  
juridiques existants, comme les parcs nationaux, les réserves écologiques, étaient mal adaptés  
pour couvrir l'ensemble de la biodiversité. Donc, il fallait avoir deux nouveaux statuts. Donc, c'est  
le constat qu'on faisait.

350 Dans ce contexte-là, en juin 2000, le gouvernement du Québec a adopté des orientations  
stratégiques pour développer un réel réseau d'aires protégées au Québec et les principaux  
éléments étaient, et sont toujours, vous le savez pour la plupart d'entre vous, il faut atteindre 8 %  
d'aires protégées au Québec. Ce n'est pas rien quand même, 8 %, mentionnons-le; c'est  
d'ajouter l'équivalent de la superficie du Nouveau-Brunswick en aires protégées au Québec.

355 Mais ce n'est pas tout de trouver une grande superficie, il faut aussi bien la choisir, et  
c'est la deuxième orientation. On se donne aussi une cible qualitative. C'est de faire un réseau qui  
couvre tous les écosystèmes du Québec, donc, dans le 8 %. Et ce réseau-là aussi doit être  
planifié et s'inscrire dans le contexte des autres planifications sur le territoire qui existe. Je pense  
360 aux différentes planifications territoriales, tels, par exemple, les plans d'aménagement forestier  
ou les plans d'affectation du territoire. Donc, ces planifications-là doivent prendre en compte le  
réseau d'aires protégées et vice versa.

365 Et, bien sûr, on fait ce réseau-là en 2005; en fait, on a commencé en 2002. Donc, il y a  
beaucoup de contextes socio-économiques local, régional qu'il faut prendre en compte quand on  
crée ce réseau-là. Ça faisait partie des orientations de l'époque.

370 En mai 2002, on s'est donné vraiment un plan d'action gouvernemental. Et c'est là que ça  
a débuté, toute la grande aventure a débuté. Et les grands axes étaient de poursuivre la  
planification des aires protégées avec les statuts existants comme les parcs nationaux, les  
réserves écologiques, les habitats fauniques et aussi d'aller vers de nouveaux statuts. Et ça, ça  
s'est fait par l'adoption de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui est la loi qui encadre  
les aires protégées. Et ça a été fait en décembre 2002. Et cette loi-là a créé, entre autres, deux  
nouveaux statuts que sont les réserves aquatiques et de biodiversité. Et c'est ce dont on va  
375 discuter ce soir, ces deux statuts-là.

380           Donc, depuis 2002, qu'est-ce qu'on a fait? Là, vous avez l'image de ce qu'on a créé. En  
jaune, c'est les aires protégées qu'il y avait en 2002. Depuis ce temps-là, on a créé 4 réserves  
aquatiques, que vous voyez à l'écran, dont la rivière Moisie, la réserve aquatique de la rivière  
Moisie. On a créé 24 réserves de biodiversité, dont plusieurs sur la Côte-Nord et la Basse-Côte-  
Nord, en rouge, une bonne partie en Abitibi et quelques réserves écologiques supplémentaires,  
les réserves écologiques étant de petits territoires.

385           Et il y a eu des grands projets de parcs nationaux, en rouge que vous voyez, qui sont  
principalement situés au Centre du Québec et dans la portion nordique. Et il y a aussi un projet de  
parc, qui n'est plus un projet, qui a été adopté, c'est le Pinguiluit.

390           Donc, aujourd'hui, ce soir, on se concentre principalement sur la réserve de biodiversité  
du lac Pasteur, qui a été adoptée en 2003, la réserve de biodiversité du lac Gensart et du lac  
Bright Sand, et le grand projet de réserve aquatique de la Moisie.

395           On s'est donné aussi au Québec une définition, en 2002, de qu'est-ce que c'est une aire  
protégée. C'est une définition légale. C'est important d'adopter ces définitions-là sur des termes  
légaux. Alors, c'est une portion de terre, c'est assez simple, une portion de terre d'eau douce,  
ou saumâtre ou salée, qui est géographiquement délimitée.

400           Ça signifie qu'il y a des limites identifiables sur le terrain pour ces territoires-là qui sont  
voués à la protection de la diversité biologique, ça va de soi, mais aussi des ressources naturelles  
et culturelles associées. Ça veut dire que ce ne sont pas des raisons seulement biologiques,  
écologiques, mais aussi, quand on peut le faire, on introduit des raisons culturelles de le faire. Je  
pense aux sites archéologiques, aux sites historiques qui peuvent être inclus dans les aires  
protégées.

405           Et le tout est légalement désigné. Ça veut dire qu'il y a un statut légal. Et ça, c'est  
important sur le plan de la reconnaissance internationale de nos aires protégées. Et, bien sûr, on  
donne à ces territoires-là une réglementation, une administration efficace qui permet la gestion de  
ces aires protégées là.

410           On a aussi deux définitions légales dans la loi spécifique au statut de réserve aquatique et  
de réserve de biodiversité. Le premier statut de réserve aquatique vise principalement à protéger,  
comme son nom le dit, les éléments aquatiques qui sont représentatifs de la biodiversité du  
Québec et de la Côte-Nord. Et la rivière Moisie en est un très bel exemple.

415           Les réserves de biodiversité visent principalement à protéger les éléments terrestres qui  
sont représentatifs de l'écologie terrestre. Et nos réserves qu'on traite ce soir en sont tout à fait de  
beaux exemples: Pasteur, Bright Sand et Gensart. On vous expliquera plus tard en quoi il en  
consiste.

420 On est aussi dans un travail qui est régi par des principes de conservation. Et j'en résumerai quelques-uns que vous avez à l'écran. Évidemment, on vise, je vous le disais, à protéger, à maintenir la biodiversité du territoire. Il ne s'agit pas de protéger tout le territoire, évidemment, mais bien des éléments qui sont représentatifs de l'écologie de la Côte-Nord. En fait, ça s'inscrit tout à fait dans la vision du développement durable. C'est, en fait, l'application du principe de précaution quand on fait des aires protégées.

425 C'est aussi une approche que l'on veut partenariale, puisqu'on ne le fait pas sans consulter, sans concertation avec les gens, avec les organismes du milieu, et on vise aussi à harmoniser les usages qui se tiennent en aires protégées, puisque ces deux statuts-là de réserve de biodiversité - aquatique permettent quand même un certain nombre d'usages de chasse, de  
430 pêche, de piégeage, de villégiature existante. Donc, il y a un travail à faire sur ça aussi.

Pourquoi, c'est la grande question, pourquoi on protège des territoires? C'est pour participer à l'équilibre écologique planétaire avec tout ce qu'on entend sur le Protocole de Kyoto. Les aires protégées peuvent aussi contribuer à ça d'une certaine manière. Mais aussi, bon, je  
435 vous le disais, pour protéger une partie des écosystèmes du Québec, des éléments représentatifs, pour en faire des témoins de l'évolution naturelle parce qu'on veut être sûrs de pouvoir toujours suivre et comprendre comment évoluent les écosystèmes naturellement par rapport à des territoires qui sont aménagés de différentes manières.

440 C'est aussi une volonté de créer des aires de repos, de reproduction et d'élevage pour la faune. Et ça rejoint aussi une volonté de protéger des paysages de qualité.

Je vous disais aussi tantôt, c'est l'occasion aussi de protéger le patrimoine culturel et les activités traditionnelles sur le territoire. Et on a aussi des raisons qui sont plus près des marchés  
445 économiques parce que, de plus en plus, il y a différentes certifications de la vente de produits, par exemple les produits forestiers, qui exigent que ces produits-là proviennent de territoires où il y a des aires protégées. Donc, ça, ça peut être très tangible pour les régions.

Et aussi sur le plan économique, c'est la diversification des économies régionales qui ont  
450 été traditionnellement axées sur l'extraction des ressources. Avec les aires protégées, il y a une volonté d'amener davantage de tourisme et des activités d'écotourisme. Alors, évidemment, c'est toujours pour offrir des lieux de repos et de détente, et on fait tout ça pour les générations actuelles et futures. Donc, c'est vraiment une approche de développement durable.

455 Comment on fait ça sélectionner les aires protégées au Québec? Je vais être assez rapide là-dessus, c'est assez technique et scientifique, mais seulement vous dire qu'on utilise un cadre écologique de référence qui est une cartographie des écosystèmes au Québec, qui se

fait à plusieurs niveaux.

460 À l'écran, vous en avez un, c'est notre premier niveau d'analyse, c'est les grandes provinces naturelles. Aujourd'hui, actuellement, on est dans la province naturelle des Laurentides centrales.

465 Et, bon, comment on a choisi Gensart, Pasteur, Bright Sand et Moisie? C'est en étudiant cette cartographie-là et en s'assurant que les territoires qu'on dessine, qu'on sélectionne, sont caractéristiques de l'écologie des grandes provinces naturelles que vous avez là. Donc, on veut couvrir tous les types de milieu, les types de couvert forestier en termes d'espèce et d'âge, les types de lac, les types de rivière, les conditions climatiques, etc., on a une foule d'autres critères.

470 Mais tout ça, c'est bien théorique mais bien pratique, puisqu'on a la technologie pour le faire, mais ça s'inscrit aussi – et le savoir, je dirais – et ça s'inscrit aussi dans un contexte d'utilisation du territoire, un contexte spatial qui est très important et qu'il faut considérer quand on établit le réseau.

475 Le premier, dans le sud du Québec – je vais parler d'une manière imagée pour que les gens puissent comprendre quand on ne voit pas à l'écran – c'est toute la vallée du Saint-Laurent. Ça, c'est un premier obstacle, puisqu'il y a beaucoup d'agriculture, vous le savez, d'urbanisation, aussi autour du lac Saint-Jean. Mais sur la Côte-Nord, tout le littoral est difficile à protéger parce  
480 qu'il y a beaucoup de terres privées.

Et s'ajoute une bonne partie de la forêt québécoise qui est consacrée, dédiée à l'exploitation forestière avec les unités d'aménagement forestier. Donc, à peu près jusqu'au 52e parallèle, on a des CAF, des contrats d'aménagement forestier. Donc, c'est une autre contrainte  
485 à l'établissement d'aires protégées.

Et peuvent se superposer à ça différents territoires qui sont dédiés à l'exploitation, l'exploration minière. On a un bel exemple sur la Côte-Nord avec l'Île René-Levasseur. Vous voyez en rouge sur l'écran, il y a beaucoup de titres miniers qui sont donnés là et d'autres endroits  
490 sur la Côte-Nord.

S'ajoutent à ça aussi les territoires qui sont désignés à l'exploitation faunique. Ce n'est pas incompatible à la base mais c'est quelque chose qu'il faut considérer. Et toute la villégiature qui s'est étendue au Québec avec l'expansion des chemins forestiers, qui devient assez importante.  
495 Ce n'est pas incompatible avec les aires protégées, mais c'est un contexte important qu'il faut considérer.

Les différentes conventions qui sont inscrites avec les nations autochtones, c'est aussi un contexte important à prendre en compte. Évidemment, on travaille à partir des aires

500 protégées existantes.

Donc, vous voyez que le contexte d'utilisation au Québec est assez important. Et on a d'abord pensé, au Québec, à exploiter le territoire; maintenant on s'aperçoit, en 2005, qu'il faut en protéger une partie. Ça aurait été plus facile de faire l'inverse, mais c'est comme ça qu'on a fait, qu'on a agi.

On s'est donné un processus en cinq étapes pour travailler à créer le réseau. Et la première étape, c'est la sélection des territoires qui se fait au ministère chez nous avec les différents intervenants du milieu et qui vise principalement... et on a déjà passé cette étape-là pour les quatre territoires qu'on discute ce soir. Donc, on a donné un statut qui est provisoire pour une période de quatre ans. Et au bout de quatre ans, on doit avoir donné un statut final ou avoir pris une décision avec ce territoire-là.

La deuxième étape, c'est de travailler à la collecte de données. Je vous disais, ça fait près de deux ans qu'on travaille sur ces territoires-là, qui sont assez complexes, donc pour construire un document de consultation qu'on a remis au BAPE et qui est disponible sur le site du BAPE et que vous avez probablement entre les mains.

Et la troisième étape, c'est ce soir. C'est la consultation du public où, nous, on présente le projet au public, et c'est une consultation qui se veut la plus objective possible. Vous êtes invités à dire tout ce que vous pensez sur la question de la protection de ces territoires-là. Et le BAPE, après, va nous remettre un rapport qui justement fait des recommandations sur ces projets de conservation là.

Et après, le gouvernement, notre ministère prendra une décision finale et donnera ou ne donnera pas, dépendamment des décisions, un statut final avec un plan de conservation final pour ces territoires-là.

Alors, c'est les étapes. Et vous voyez, on est à la troisième. Donc, j'inviterais Pierre à poursuivre avec des informations plus spécifiques pour chacun des territoires. Merci.

**M. PIERRE BERTRAND :**

Merci, François. C'est important de vous parler de chaque territoire individuellement, et on a choisi ce soir de parler en premier lieu de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.

Elle a une superficie de 311 km<sup>2</sup>. Pour les personnes qui ne connaissent pas bien ce secteur, c'est environ 15 km au nord de Port-Cartier. Cette réserve de biodiversité se situe au sein de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles. Alors, c'est deux statuts qui se

540 chevauchent, c'est important de le dire.

La réserve Pasteur est un affluent de la rivière aux Rochers. Et dans ce territoire qui est proposé, il y a une vingtaine de lacs qui représentent environ 15 % de sa superficie, de la réserve de biodiversité.

545

La réserve de biodiversité du lac Pasteur, c'est un complexe de lacs et de montagnes à protéger. On parle de montagnes couvertes de tourbe abritant des pessières généralement humides puis plusieurs grands lacs.

550

Pourquoi on propose de protéger ce territoire, c'est pour ses caractéristiques écologiques: paysage, écosystème, géologie, relief et lacs; pour ses habitats favorables pour le caribou des bois; pour l'absence de perturbation majeure en raison de son ancien statut de réserve forestière et pour son utilisation historique et actuelle.

555

Ce territoire est aussi entouré ou inclus dans la réserve évidemment faunique Port-Cartier – Sept-Îles, on l'a dit tout à l'heure, qui est gérée par la Société des établissements de plein air du Québec. Mais elle est aussi voisine de la ZEC Matimek. Alors, ces deux territoires-là offrent des services et des produits déjà reliés à l'exploitation faunique et aux activités de plein air.

560

Nous avons déjà – et on considérait important d'en faire part – nous avons déjà un projet d'agrandissement de ce territoire du lac Pasteur. C'est une superficie qui nous a été proposée, c'est un territoire qui nous a été proposé par plusieurs intervenants régionaux lors de nos rencontres qu'on a faites au cours des deux dernières années. On parle d'une superficie de 224 km<sup>2</sup>, où on veut protéger des éléments représentatifs de la forêt boréale et d'anciennes forêts.

565

On parle aussi, pour les gens qui nous écoutent, qui ne sont pas dans la salle, on parle d'un territoire qui est situé à l'ouest du territoire actuel et qui vient prendre sa limite le long du lac Walker, la limite est du lac Walker, pour expliquer, et la limite sud serait la rivière Pasteur.

570

Les préoccupations pour ce territoire; évidemment, il y en a plusieurs. On en a identifié évidemment un certain nombre de façon préliminaire. C'est certain que, éventuellement, le Conseil de conservation, les gens qui vont y participer auront sûrement au cours des années d'autres préoccupations. Nous, on présente celles-ci ce soir comme première discussion: les aménagements piscicoles, l'exploitation forestière environnante, le caribou forestier, les activités traditionnelles autochtones, le patrimoine culturel et l'harmonisation des usages.

575

On a parlé d'aménagements piscicoles et on sait qu'il y a un programme important de mise en valeur faunique à proximité. On parle de la mise en valeur du saumon dans le bassin versant de la rivière aux Rochers, on sait qu'il y a eu de nombreux ensemencements et d'aménagements piscicoles. Il y a même eu une tentative d'ensemencement dans la rivière

580



Pasteur en 2000. Et on a une confirmation de la part de nos collègues de Faune Québec qu'il y a présence de juvéniles dans la rivière Pasteur par la pêche électrique en 2001.

585 On sait que le potentiel de la rivière Pasteur pour la production de saumon est significatif mais modeste par rapport aux autres rivières du bassin versant, et que la présence du saumon reste à confirmer dans la partie vraiment de la réserve de biodiversité qu'on propose.

590 Les enjeux de conservation pour la réserve du lac Pasteur, c'est de limiter au départ les impacts des aménagements piscicoles. On sait qu'une réserve de biodiversité doit être la plus naturelle possible. Et dans le contexte actuel, on est en présence de territoires fauniques, on en a parlé, de la réserve Port-Cartier – Sept-Îles, de la ZEC Matimek.

595 On a parlé d'une existence d'un programme de mise en valeur du saumon, de certaines tentatives d'introduction de saumon, les observations de plusieurs individus dans la rivière Pasteur, en aval du lac Pasteur, depuis 2004, la présence de saumon qui est à confirmer aussi dans la réserve de biodiversité – on n'est pas certain qu'il y en a, on pense qu'il n'y en a pas, mais on n'est pas certain – et la biodiversité de la réserve peut être menacée par l'introduction d'espèces.

600 Les mesures de conservation que nous proposons sont de limiter les aménagements piscicoles à des fins de restauration d'une population menacée seulement et d'évaluer les impacts éventuels des ensemencements réalisés en dehors de l'aire protégée sur les communautés piscicoles indigènes situées à l'intérieur de la réserve de biodiversité.

605 Maintenant, le deuxième territoire que nous proposons lors de cette tournée, c'est la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, une très grande superficie, tout près de 3 900 km<sup>2</sup>. Pour être exact, 3 898 km<sup>2</sup>. C'est la deuxième plus grande aire protégée de la région. Pour ceux qui se posent la question: «Quelle serait la plus grande?», c'est le bassin de la rivière Natashquan, qui n'est pas encore dans le processus actuel. Environ 20 % du bassin versant de la  
610 rivière serait protégé par ce 3 898 km<sup>2</sup>. La largeur de la protection varie de 6 à 30 km, et ça englobe la rivière aux Pékans sur 115 km et la rivière Carhiel sur une centaine de kilomètres.

615 La rivière Moisie, c'est une grande rivière à protéger pour ses caractéristiques écologiques, plusieurs la connaissent, son paysage, ses écosystèmes, sa géologie, son relief, évidemment son grand débit; pour ses habitats favorables à plusieurs espèces d'intérêt, évidemment du saumon atlantique, mais également l'aigle royal et le caribou des bois; pour l'absence de perturbations majeures et pour son utilisation historique, traditionnelle, passée et actuelle.

620 Les préoccupations. Évidemment, on doit parler du saumon atlantique et de l'activité de pêche en première préoccupation, et des aménagements piscicoles, mais également de l'exploitation forestière environnante, du caribou forestier et de l'aigle royal, des activités

traditionnelles autochtones, du patrimoine culturel, de l'exploitation minière environnante et l'harmonisation des usages.

625

Parlons brièvement du saumon. On sait que la situation régionale est préoccupante. Et cette situation-là n'est pas seulement dans notre région, elle est préoccupante en Amérique du Nord, au Canada et au Québec, mais elle l'est également dans la région.

630

Et on présente ici un graphique, pour les gens qui nous écoutent sur Internet, on présente un graphique de deux rivières qui sont fort connues où les saumons sont comptés. Le total de la montaison est calculé. On parle de la rivière Godbout et de la rivière Trinité, et les tendances des populations de saumon ont diminué sensiblement depuis 15 ans. Le tableau ici indique, de 1986 à 2002, une chute graduelle des montaisons de saumon dans ces deux rivières-là.

635

Ce qu'on sait de la rivière Moisie, on pourrait peut-être dire ce qu'on ne sait pas est plus important que ce qu'on sait, mais ce qu'on sait, c'est que diverses estimations du nombre de saumons atlantiques de la rivière Moisie, on croit que la population a chuté de 65 % à 70 % depuis 15 ans. Et la tendance du succès de pêche est à la baisse depuis déjà 1964. Ça a été un peu en dents de scie, mais on voit que depuis 74, 75, c'est presque toujours en baisse constante.

640

Sur le graphique qu'on a au tableau, pour les gens qui nous écoutent, on a une courbe qui est descendante. On parle des années 64 où on pouvait avoir jusqu'à, un effort de pêche par nombre de captures, on pouvait avoir jusqu'à 9 000 jours/pêche. Et lorsqu'on arrive à la fin...

645

Excusez-moi, je vais me reprendre parce que j'ai fait une erreur. Le succès de pêche, c'est ce qu'il y a de plus important, c'est le succès de pêche ici, on avait un succès de pêche, dans le début des années 60 jusqu'à 65, un succès de pêche d'à peu près tout près de 1.6 saumon par jour/pêche. Et maintenant, depuis environ une dizaine d'années, on parle d'un succès de pêche qui oscille entre .3 et .2 saumon par jour/pêche.

650

Sur la rivière Moisie, il y a plusieurs intervenants qui exploitent la ressource saumon, certains à l'intérieur, certains à l'extérieur de la réserve aquatique projetée; à l'intérieur, quatre pourvoies à droit exclusif. Si on commence par le nord, on parle de la pourvoirie de la Haute-Moisie. Un peu plus au sud, on parle de la pourvoirie Moisie-Ouapetec; on parle de la pourvoirie par la suite Moisie-Eau-Doré. Et pour terminer, au sud de la réserve projetée, c'est la pourvoirie Moisie-Nipissis.

655

À l'extérieur, en aval, à l'extérieur des limites de la réserve aquatique projetée, on a une pourvoirie qui est, il faut le dire, sur la branche de la Nipissis, la pourvoirie Messnak. La Nipissis est à l'est, c'est un tributaire à l'est de la Moisie, mais c'est une pourvoirie qui n'est pas opérationnelle actuellement.

660

665 Il y a aussi un terrain privé qui s'appelle le Camp de pêche au saumon de la rivière Moisie, un camp de pêche privé. Il y a aussi une zone d'exploitation contrôlée, une ZEC saumon. Et à l'intérieur du territoire de la ZEC, il y a aussi une pêche d'alimentation pratiquée par les communautés Uashat et Mani-Utenam.

670 La remise à l'eau est une pratique encouragée et, même pour certains pourvoyeurs, pour certaines clientèles des pourvoyeurs, obligatoire. Cette remise à l'eau varie en fonction de la volonté des différents intervenants. Mais au sein de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, plus de 90 % des saumons sont remis à l'eau.

675 On voit une évolution importante depuis 2001 dans tous les secteurs de la rivière Moisie, depuis 2001, jusqu'à un taux de au-delà de 97 % à peu près pour le territoire qui est à l'intérieur de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

680 Parlons un peu des aménagements piscicoles, parce qu'il y en a eu sur la rivière Moisie. Il y a finalement deux obstacles naturels qui empêchent le passage du saumon. Sur la branche ouest, la branche principale de la rivière Moisie, on parle de la chute Katchapahun. Sur la branche est, sur la Nipissis, il y a la chute Tonkas qui est l'endroit où le saumon ne peut plus passer.

685 Il faut dire qu'il y a aussi la chute, c'est important de le dire, la chute MacDonald sur la Nipissis mais, selon certaines conditions hydrauliques, le saumon peut aussi franchir cet obstacle-là. Alors, on ne peut pas considérer que c'est un obstacle infranchissable en toute période.

690 À la chute Katchapahun, il y a eu certains nombres d'aménagements au fil des ans. Dans les années 60, de façon très ponctuelle, les différents pourvoyeurs qu'il y avait là, le club aussi, ont fait certains transports de saumon de l'aval de la chute en allant vers l'amont en hélicoptère. Alors, ça s'est fait de façon sporadique. Ça ne s'est pas fait de façon suivie non plus et ce n'est pas quelque chose qui a duré plusieurs années.

695 Après ça, dans les années 60 encore, il y a eu certaines interventions de dynamitage pour permettre le passage du saumon en déplaçant des roches qui empêchaient le passage du saumon. Mais je pense que le point marquant, le point important, c'est la construction d'une passe migratoire dans les années 70. Et avec l'arrivée de cette passe migratoire là et la mise en opération, ça a permis l'accès à environ 50 % d'habitats nouveaux, supplémentaires, propices au saumon.

700

Du côté est, du côté de la rivière Nipissis – et il faut dire que la rivière Nipissis n'est pas dans le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie, mais c'était quand même important de vous en glisser un mot ce soir parce que ça fait partie intégralement de la rivière Moisie – il y a

705 eu une construction aussi d'une passe migratoire dans les années 70, mais elle n'a pas été toujours très fonctionnelle.

Et il y a eu aussi sur cette branche-là, le long du chemin de fer, il y a eu des interventions pendant un certain nombre d'années. On parle des années 80 à 90 à peu près. Il y a eu 710 déplacement de saumons, transport de saumons. Les saumons étaient capturés dans la passe migratoire de la chute MacDonald et étaient transportés par hélicoptère dans un train; après ça, montés en train dans des bassins et montés en haut de la chute Tonkas. Mais ce sont des activités qui ne se font plus maintenant et dont on ignore la réussite ou la valeur pour la population.

715 Les enjeux de conservation pour la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Évidemment, c'est la protection du saumon atlantique. On sait que c'est l'emblème de la rivière. On sait que c'est une activité et que ça génère une activité importante, très importante. On sait que le saumon, on en a parlé tout à l'heure, est en situation très préoccupante. Il y a aussi une pratique de remise à l'eau quasi systématique dans les secteurs de pêche de la réserve aquatique 720 et une volonté des pourvoyeurs de la réserve à harmoniser leurs efforts de protection.

Les mesures de conservation proposées par le ministère sont de rendre obligatoire la remise à l'eau des saumons capturés à la pêche sportive dans la réserve projetée de la rivière Moisie; limiter à trois le nombre de saumons remis à l'eau quotidiennement; promouvoir des 725 pratiques de pêche permettant un taux de survie maximal des individus remis à l'eau suite à une capture; et enfin, mais non le dernier, améliorer les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive.

Deuxième préoccupation, limiter l'impact des aménagements piscicoles. On sait qu'on 730 veut limiter les aménagements piscicoles à des fins de restauration d'une population menacée; on en a parlé tout à l'heure. Le contexte, on a parlé de la chute Katchapahun précédemment. On sait qu'il y a eu construction d'une passe migratoire pour faciliter le franchissement de cet obstacle naturel. Mais les modalités de fonctionnement de celle-ci sont très aléatoires avec les discussions qu'on a eues et l'information qu'on a obtenue, et qu'il y a un besoin de mieux connaître la situation 735 actuelle en amont et en aval de la passe migratoire.

Les mesures de conservation proposées sont de collaborer avec les intervenants, et ils sont plusieurs intervenants sur la rivière Moisie, pour évaluer les impacts de la passe migratoire sur le saumon et la biodiversité, et définir les modalités de fonctionnement de la passe migratoire. 740 Ce sont des mesures que nous considérons importantes.

Maintenant, une brève présentation des deux autres territoires, la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart et, par la suite, Bright Sand.

745 La superficie de Gensart, on parle de 474 km<sup>2</sup>. C'est un territoire qui est situé à 40 km à

l'ouest de Fermont. Il y a présence d'un sentier de motoneige à l'intérieur de cette réserve-là et on parle d'une trentaine de lacs qui occupent environ 20 % de la superficie de la réserve.

750 Qu'est-ce que c'est la réserve de biodiversité du lac Gensart? C'est un complexe de landes et de forêts à protéger. Pourquoi? Pour ses caractéristiques écologiques, pour ses habitats favorables pour le caribou des bois, pour l'absence majeure de perturbation et pour son utilisation historique et actuelle.

755 On parle ici d'écosystème avec des grands lacs, une grande présence de lacs, mais on parle aussi d'écosystème abritant la pessière à lichen ouverte typique du début de la taïga. C'est un territoire fort intéressant.

760 Je vais parler de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand et, après, on a mis les deux territoires ensemble pour les problématiques.

765 Description du lac Bright Sand. 278 km<sup>2</sup>. C'est situé environ à 130 km au sud-est de Fermont, à l'est du chemin de fer qui mène à Schefferville, à une vingtaine de kilomètres au sud de la frontière du Labrador. Alors, c'est tout près du Labrador, au sein du bassin versant de la rivière Moisie. Et on parle ici d'une vingtaine de lacs de petites superficies. Il est important de dire que dans cette réserve de biodiversité là proposée, il y a deux lignes de transport d'énergie qui traversent la réserve, puis on parle aussi que la moitié du territoire est composée de landes sèches.

770 C'est un complexe de landes et de tourbières à protéger, la réserve de biodiversité du lac Bright Sand, encore ici pour ses caractéristiques écologiques, pour ses habitats favorables au caribou, pour l'absence de perturbation majeure et pour son utilisation historique et actuelle.

775 Les préoccupations pour ces deux territoires, le territoire du lac Bright Sand et le territoire du lac Gensart, c'est la poursuite de l'acquisition de connaissances. Alors, comme vous voyez, on n'a pas tellement d'informations.

780 Les enjeux de conservation. Évidemment, c'est l'acquisition de connaissances. Les connaissances disponibles sur ces territoires n'ont pas permis de déterminer d'enjeux majeurs potentiels risquant de compromettre le maintien de la biodiversité. La poursuite de l'acquisition de connaissances sur ces territoires est à considérer.

785 Maintenant, troisième partie de notre présentation, c'est le projet de cadre de protection et de gestion de ces quatre territoires. Les modalités de gestion d'une réserve de biodiversité et aquatique sont l'application réglementaire, la signalisation, la surveillance, la délivrance d'autorisation; l'acquisition de connaissances, de recherche aussi et de suivi; et la mise en valeur, la sensibilisation et l'éducation. C'est, en gros, les grandes activités. Et cette gestion-là

d'une réserve de biodiversité ou réserve aquatique va débiter lors de l'attribution du statut permanent et du plan de conservation final.

790 Vous avez vu dans la présentation de François tout à l'heure, c'est à la dernière étape, lorsque c'est créé de façon officielle, qu'on débute les activités de gestion.

795 Les principes de gestion, c'est une approche avec les partenaires, avec les intervenants concernés sur le territoire. C'est une participation active et démocratique de ceux-ci à la planification et à la gestion des territoires voués à la conservation. Il y a une volonté de regrouper les préoccupations locales et d'harmoniser les usages, et on parle ici de la promotion d'une vision régionale de la conservation.

800 La proposition du ministère est la suivante: pour les quatre territoires, c'est la mise en place de deux conseils de conservation et de mise en valeur, ce qu'on appelle dans notre jargon des CCMV. Alors des conseils de conservation et de mise en valeur, pour les quatre réserves, il y en aurait deux. C'est notre proposition.

805 Une regroupant la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur et Bright Sand. Ça, ce serait un conseil de conservation, et la limite qui fait entre les MRC Sept-Rivières et Caniapiscou sur la rivière. Et c'est à peu près, à quelques kilomètres près, la limite de montaison nordique du saumon également.

810 À la pause, toutes ces cartes-là qu'on vous présente, malheureusement pour les gens qui sont sur Internet, mais pour les gens qui sont ici dans la salle, toutes ces cartes-là sont au mur et vous pouvez les consulter.

815 Et le deuxième conseil de conservation regroupait la partie amont de la réserve aquatique, alors on parle dans la MRC de Caniapiscou, la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et la réserve de biodiversité du lac Gensart.

820 Quels seraient les mandats des deux conseils de conservation? C'est conseiller le ministère quant à la gestion de ces réserves; proposer un plan d'action pluriannuel, dans lequel plan il y aurait un suivi de la biodiversité, de l'acquisition de connaissances, de la conservation et mise en valeur, et de l'éducation et sensibilisation. Et évidemment, on a mis etc. pour toute autre activité jugée pertinente.

825 Il y a aussi un autre mandat important, c'est d'établir des partenariats avec les intervenants régionaux et locaux pour certaines activités de mise en valeur.

Les responsabilités du ministère, du MDDEP là-dedans. C'est quoi nos responsabilités au ministère. On est responsables de la gestion des aires protégées par notre mandat au gouvernement, mais aussi de fournir un support scientifique et technique; d'élaborer et mettre

830 en oeuvre des programmes, des programmes de suivi de la biodiversité, d'acquisition de connaissances, de conservation et de mise en valeur, et d'éducation et de sensibilisation. On a aussi un rôle de validation du plan d'action et un rôle important de coordination des activités et de fonctionnement des conseils de conservation et de mise en valeur.

835 Évidemment, notre rôle va être important dans l'évaluation de la compatibilité des propositions d'activités et/ou d'aménagement avec les objectifs de conservation et aussi délivrer les autorisations requises, le cas échéant.

840 On vous présente actuellement un graphique – je ne sais pas comment appeler ça de façon précise – un schéma du fonctionnement d'un CCMV. Finalement, à gauche sur la photo, le Conseil de conservation et de mise en valeur travaille aussi avec des intervenants extérieurs, mais aussi a une charte et travaille sur un plan d'action avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les autres ministères qui sont ici.

845 Tout ça mène à de la consultation, de la coordination, mais aussi à la préparation d'un plan d'action, plan d'action qui va permettre de faire le suivi, le contrôle, le support aussi scientifique. Et au niveau de la coordination et de la consultation, on parle ici d'implication, de partenariats, de projets, pour finalement terminer possiblement avec certains services, prestataires de certains services, avec possiblement des gens de l'entreprise privée ou des gens d'organismes sans but lucratif régionaux.

850 Les compositions proposées par le ministère. Les compositions pour le conseil de conservation et de mise en valeur de la partie amont de la réserve aquatique de la Moisie et de la réserve de biodiversité du lac Gensart, on propose un conseil de conservation avec sept représentants: un représentant du milieu municipal, un de la communauté autochtone de Matimekosh, un autre d'un ONG environnement, un également du domaine de la chasse et de la pêche, également un du milieu touristique et de la villégiature et, enfin, du milieu de l'éducation.

860 Deux ministères s'associeraient à ce conseil de conservation à titre de conseillers. C'est le même ministère, mais deux volets, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Territoire, et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune. Et évidemment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aurait un rôle de coordonnateur.

865 Alors, on parle d'un groupe d'une dizaine de personnes, dont sept seraient des représentants officiels.

Pour ce qui est du Conseil de conservation et mise en valeur de la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie, des réserves de biodiversité du lac Pasteur et Bright Sand, nous proposons un CCMV de douze représentants. Le milieu municipal serait représenté

870 par une personne; la communauté autochtone Uashat-mak-Mani-Utenam, quatre personnes; la  
réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles, une personne; un ONG à l'environnement; une  
personne au conseil de gestion de la rivière Moisie; une personne représentant le domaine de la  
chasse et de la pêche; une personne pour le domaine de la villégiature; une personne pour le  
milieu touristique et un représentant pour le milieu de l'éducation, ce qui donnerait douze  
875 représentants, avec encore les deux mêmes représentants pour conseiller et le même rôle de  
coordination du ministère.

En conclusion, ces projets permettront, selon nous, d'offrir à la région des espaces  
naturels de grande qualité; protéger la biodiversité, notamment les espèces dont on vous a fait  
880 part depuis tantôt, les habitats et les écosystèmes représentatifs de la région; également  
impliquer les intervenants régionaux dans la gestion des quatre réserves; enfin, pour concilier  
protection, mise en valeur et les usages.

Merci.

885

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour cette présentation. Vous avez des documents à déposer ce soir?

890

**M. PIERRE BERTRAND :**

J'ai totalement oublié tantôt.

**LA PRÉSIDENTE :**

895

Oui, allez-y.

\*\*\*\*\*

**M. PIERRE BERTRAND :**

900

Nous avons déposé quatre fiches synthèse, qui représentent ces quatre territoires. Elles  
ont été déposées récemment à la commission.

Nous avons déposé également deux petits documents d'erreurs, qu'on appelle des errata,  
aux documents que vous avez vus sur Internet ou que vous vous êtes procurés, le document de  
905 cadre de protection et de gestion des réserves, deux errata, parce que certains ministères et  
nous, on s'est rendu compte aussi qu'on avait fait des erreurs. Alors, ils sont dans le document.

Ça se résume à cela pour l'instant.



910 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bertrand. Alors, nous allons prendre une pause de quinze minutes. Pendant cette pause, vous pouvez vous inscrire au registre. Vous êtes les bienvenus. Alors, nous allons recevoir vos questions ou vos suggestions ou vos commentaires comme vous voudrez  
915 bien les présenter.

Ce soir, on va, bien sûr, recevoir des questions, tout ça, ou suggestions concernant les quatre aires proposées pour être mises en réserve; cependant, nous souhaiterions nous concentrer surtout sur celle du lac Pasteur. Alors, on attend vos interventions tout à l'heure.  
920 Merci.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

925

**LA PRÉSIDENTE :**

Nous reprenons. Pour les gens qui sont avec nous par l'entremise d'Internet, alors je vous souligne que vous pouvez toujours continuer d'écrire soit vos suggestions, vos commentaires. Ce soir, il y a une petite difficulté technique. Alors pour que l'on puisse recevoir  
930 comme telles vos questions, vos suggestions, nous savons que vous nous écoutez toutefois, alors ça va se rétablir, on a des techniciens qui travaillent là-dessus, et demain matin on va pouvoir traiter vos messages. Et soyez assurés qu'on va en tenir compte et on va donner les suites appropriées demain après-midi lors de la séance qui reprendra à 13 h 30. Alors, il y aura  
935 une séance demain après-midi à 13 h 30.

La parole est maintenant au ministre promoteur.

**M. PIERRE BERTRAND :**

940

Merci, madame la présidente. Deux petites corrections dans la présentation tout à l'heure. Dans la diapositive où on parlait d'un agrandissement proposé du territoire Pasteur, j'avais indiqué que toute la limite sud était la rivière Pasteur. Oubliez ça, c'est une erreur, c'est la rivière Cache-Deux. Je n'étais pas du tout dans le bon secteur. Vous m'en voudrez, si vous voulez,  
945 mais c'est une erreur.

La deuxième intervention que je voulais faire, c'est que notre présentation de ce soir a été déposée à la commission également. J'avais oublié de vous le dire tout à l'heure.

950 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Il y a présentement cinq personnes inscrites au registre, et il s'en rajoute, et il

s'en rajoute qu'on me dit à gauche. Alors, nous invitons maintenant monsieur Anthony Detroio.

955 **M. ANTHONY DETROIO :**

Bonsoir, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

960

Bonsoir!

**M. ANTHONY DETROIO :**

965

Puis je vous pardonne de la façon que vous prononcez le nom, parce que c'est vrai qu'il est difficile quand on ne le connaît pas. Mais c'est Detroio.

970

Et bienvenue à vous et à votre équipe à Port-Cartier. Je suis Anthony Detroio. Je suis le maire de la Ville de Port-Cartier. Je voudrais seulement vous poser la question. En ce moment dans les aires proposées, il y a de la coupe forestière. Si je comprends bien, une fois les aires protégées, approuvé par le Conseil des ministres, j'imagine que ça va être exclu les opérations forestières. Et, si oui, est-ce que vous avez évalué les nombres de mètres cubes de bois que cela va représenter.

975

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci pour votre question. Merci de nous accueillir chez vous aussi.

Le ministère.

980

**M. PIERRE BERTRAND :**

985

Alors, madame la présidente, je vais tenter de répondre à la première partie de la question et peut-être demander à notre collègue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de donner les autres éléments.

990

Le premier élément de réponse que je peux vous donner, c'est que la réserve projetée, depuis qu'elle a été décrétée il y a de cela plus de deux ans, il n'y a pas de coupe forestière. La coupe forestière est interdite depuis cette période-là, depuis que les territoires sont décrétés. Même avec leur statut de réserve projetée, il n'y en a pas de coupe forestière à ces endroits-là. Les quatre territoires qu'on vous a parlé ce soir, il n'y en a pas.

995

Pour ce qui est de votre question beaucoup plus technique, la question sur la quantité, je pense que je vais demander à mon collègue, si c'est possible.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1000 Alors en réponse, d'abord, premier élément, c'est que la réserve de biodiversité du lac Pasteur était une réserve forestière. Donc, il n'y avait aucun CAAF qui a été octroyé dans cette superficie. Donc, pour le projet du lac Pasteur, il n'y a aucune perte de possibilité forestière, si je peux m'exprimer ainsi.

Je ne sais pas si la question était pour l'ensemble des projets?

1005 **M. ANTHONY DETROIO :**

Bien, au moins peut-être pas Bright Sand et Gensart, mais la rivière Moisie, les alentours de la rivière Moisie.

1010 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez compléter, monsieur Desrochers?

1015 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Pour la rivière Moisie, on estime à peu près, parce que c'est une évaluation sommaire, autour de 20 000 m<sup>3</sup> par année de possibilité forestière qui serait soustraite éventuellement. Mais pour bien confirmer qu'il n'y a aucun travaux d'aménagement qui sont autorisés par le ministère dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Il faut être très clair là-dessus.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce qu'il y a une approche de compensation de gestion à ce moment-là qui est évaluée de votre côté, c'est-à-dire que d'autres territoires pourraient être exploités?

1025 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1030 Non. Les territoires, une fois qu'ils sont soustraits, il n'y a pas de mesures de compensation. Parce que les possibilités forestières sont à peu près toutes attribuées, si je comprends, dans l'ensemble du Québec, c'est des territoires qui sont carrément soustraits à l'aménagement forestier.

**LA PRÉSIDENTE :**

1035 Et lorsqu'on pense aux propositions, suite à la Commission Coulombe, de réduire de 20 % les coupes forestières, à ce moment-là comment ça interface, si vous voulez, avec la

proposition qui est mise sur la table ici pour les réserves proposées?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1040

De façon générale, dépendamment des régions où les calculs... parce qu'on travaille les calculs de possibilité forestière qui vont entrer en vigueur en 2008, et, dépendamment des régions, l'état d'avancement de ces calculs-là, pour voir si le projet est considéré dans les calculs de possibilité pour 2008; sinon, ce serait un ajout.

1045

Et en complément, mon collègue peut peut-être ajouter pour préciser dans la région où en sont les calculs de possibilité, s'ils ont inclus ces territoires-là dans les calculs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1050

Il faudrait venir au micro et vous identifier pour les transcriptions.

**M. DONALD GINGRAS :**

1055

Alors, Donald Gingras du ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec.

Pour répondre à votre question, l'aire, pas de biodiversité, mais c'est la réserve aquatique dans le cas de la rivière Moisie, c'est elle qui a un impact. Actuellement, l'impact est escompté dans le calcul de possibilité forestière, lequel calcul sert à déterminer les attributions à compter de 2008, qui doivent entrer en vigueur en 2008, date de mise en vigueur des prochains plans généraux d'aménagement forestier.

1060

**LA PRÉSIDENTE :**

1065

Merci. Ça va, monsieur Detroio?

**M. ANTHONY DETROIO :**

1070

C'est beaucoup de progrès. Peut-être, madame, une deuxième question.

Vous avez parlé tantôt du rapport Coulombe, puis ça représente pour nous dans notre secteur, je crois, à peu près 200 000 mètres de moins, le 20 %, une diminution de 20 %. Puis on se demandait si on est pour en perdre par des zones de biodiversité, si on ne pouvait pas les prendre dans ces zones-là, ça minimiserait les impacts. Je pense que peut-être vous en avez parlé un peu tantôt. Je pense que c'est ce à quoi vous avez fait allusion à ça.

1075

**LA PRÉSIDENTE :**

Suggestion ou commentaire du côté des personnes-ressources?

1080

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Je ferais un premier commentaire.

1085

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est bien.

1090

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Et mon collègue, monsieur Gingras, pourrait compléter au besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

1095

Vous vous identifiez pour les gens qui nous suivent par Internet.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1100

Tout à fait, madame la présidente. Pardon. Sébastien Desrochers, ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1105

Simplement pour dire que la baisse de 20 %, selon le cas et les territoires, et 5 % pour les essences feuillues, est attribuable ou est attitrée pour les territoires qui sont sous aménagement forestier. Les aires protégées étant soustraites des territoires sous aménagement forestier, il faut comprendre que c'est des impacts qui peuvent venir supplémentaires, mais dans un horizon, on parle de 2008, où les calculs de possibilité vont être refaits. Et là, est-ce que ce sera 20 %, 15 %, 25 %, qui inclura les aires protégées, on ne le sait pas aujourd'hui.

1110

Donc, il ne faut pas faire 8 % d'aires protégées plus le 20 %, qui va faire une baisse de 28 %, mais c'est bien de prendre en compte les calculs qui vont être faits et mis en oeuvre à partir de 2008, là.

Peut-être mon collègue pourrait compléter ou corriger au besoin.

1115

**M. DONALD GINGRAS :**

C'est juste pour confirmer. Actuellement, le 20 % est appliqué aux données de possibilité forestière qu'on a présentement et qui ne tiennent pas compte, ces données-là, de la réserve projetée aquatique de la rivière Moisie.

1120

En 2008, il n'y aura pas de coupure de 20 % mais on va avoir des nouveaux calculs de

possibilité forestière, et ces calculs-là ne sont pas terminés. Mais à l'heure actuelle, ils ont un certain état d'avancement et ils tiennent compte du territoire actuel qu'on a pour la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

1125

**M. ANTHONY DETROIO :**

Donc, madame la présidente, si je comprends bien, toutes les aires, les quatre aires qui sont des projets de protection, il n'y a aucun CAAF qui a été attribué à quiconque dans ces territoires-là.

1130

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pour 2008, à partir de 2008, monsieur Gingras?

1135

**M. DONALD GINGRAS :**

Oui. Premièrement, présentement, il n'y a pas de CAAF d'attribué pour Pasteur, Gensart et Bright Sand, mais il y a des CAAF attribués pour une partie du territoire de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

1140

Il y a des CAAF attribués à Uniforêt et scierie Norbois dans l'aire commune 94-20, en tout cas pour une partie des CAAF, le territoire de CAAF recoupe l'aire projetée. Et il y a aussi un CAAF attribué à scierie Norbois pour une aire commune qu'on appelle 94-02, qui est une plus petite aire commune, un plus petit territoire qui est situé dans la partie sud, l'extrême sud du territoire de la réserve projetée.

1145

**LA PRÉSIDENTE :**

À titre de comparaison, actuellement, on sait que ça sera changé en 2008, ce que vous nous avez dit, ça va être revu, mais ça représenterait une réduction de quel pourcentage à peu près pour ces entreprises?

1150

**M. DONALD GINGRAS :**

Si on parle de l'aire commune 94-20, la réduction serait estimée actuellement à 18 000 m<sup>3</sup> pour une possibilité globale de 1 035 000 m<sup>3</sup>. Ça, c'est la possibilité actuelle, une fois enlevé le 20 % de réduction à la suite de la Commission Coulombe. Ça représente un pourcentage de 1.7 %. Ça, c'est pour l'aire commune 94-20, la grande aire commune où on a Norbois, Uniforêt. Et aussi, on a Almassa Baie Trinité qui est dans cette aire commune là.

1155

1160

Pour l'aire commune 94-02, c'est une plus petite aire commune, on a une réduction de 2 300 m<sup>3</sup>, ce qui représente pour cette aire commune là, compte tenu qu'elle est plus petite, un

pourcentage de 34 %.

1165

**LA PRÉSIDENTE :**

Et globalement pour leur...

1170

**M. DONALD GINGRAS :**

Globalement pour les deux, on additionne 18 plus 2 000, ça donne 20 000 m<sup>3</sup> – je pense que monsieur Desrochers l'a dit tout à l'heure – ce qui représente à peu près 2 % de réduction.

1175

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1180

**M. ANTHONY DETROIO :**

Madame la présidente, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1185

Merci.

Monsieur Michel Gignac, s'il vous plaît.

**M. MICHEL GIGNAC :**

1190

Bonsoir, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

1195

**M. MICHEL GIGNAC :**

1200

Michel Gignac. Je suis président de la Corporation développement économique de Port-Cartier. Considérant que monsieur Detroio a développé sur le domaine forêt, je vais prendre mon autre chapeau, administrateur du CAL de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles.

1205

Considérant que le lac Pasteur est à l'intérieur de la réserve faunique, c'est qui qui va être le boss là-dedans, considérant que la réserve faunique, on exerce la pêche, la chasse sur ce territoire-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la parole est demandée au ministère promoteur, c'est-à-dire le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1210

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la présidente. Les activités de chasse, de pêche, les activités de prélèvement faunique, il n'est pas dans l'intention, et c'est dans les documents du ministère, il n'est pas dans l'intention de changer ce régime-là, de modifier les activités d'exploitation faunique. La proposition d'aires protégées est avant tout une proposition de protection de la biodiversité et surtout en relation avec les activités industrielles, les activités d'exploitation forestière, d'exploitation minière, hydroélectrique, gazéifière, s'il y en avait.

1215

1220

Mais il n'est pas question que la SÉPAQ, qui est actuellement l'opérateur de la réserve Sept-Îles–Port-Cartier... et on a bien dit tout à l'heure que la réserve de biodiversité est située à l'intérieur de la réserve faunique Sept-Îles–Port-Cartier, c'est des territoires qui se superposent, mais le ministère n'a aucune intention de gérer les activités de prélèvement faunique.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

1230

**M. MICHEL GIGNAC :**

Juste pour informer monsieur Bertrand, la réserve s'appelle Port-Cartier–Sept-Îles.

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1240

**M. PIERRE BERTRAND :**

Je vous remercie de me le rappeler. Ça fait 28 ans que je suis dans la région, puis les 20 premières années, on l'appelait Sept-Îles–Port-Cartier et je n'ai pas encore l'habitude. Je m'excuse.

1245

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est sûrement pardonné tout de suite?



**M. MICHEL GIGNAC :**

Parce que je l'entends souvent.

1250

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça s'en vient, en tout cas. Alors, la deuxième partie de la question portait sur qui va gérer. Est-ce que vous pouvez poursuivre là-dessus, monsieur Bertrand?

1255

**M. PIERRE BERTRAND :**

Qui va gérer? Le conseil de conservation va avoir des recommandations à faire au niveau de la protection et de la conservation de la biodiversité. Mais on comprend bien que les activités de prélèvement faunique demeurent la responsabilité exclusive des gestionnaires de la réserve Port-Cartier–Sept-Îles.

1260

Je ne sais pas si c'est clair, mais c'est comme ça que nous, on le soutient. Puis c'est comme ça dans la loi également.

1265

**LA PRÉSIDENTE :**

Complément du côté de la table des personnes-ressources?

1270

**M. JEAN BOURQUE :**

Non. Je pense que c'est clair. La réponse de monsieur Bertrand nous éclaire beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1275

Merci, monsieur Bourque.

**M. MICHEL GIGNAC :**

1280

Deuxième question. Considérant que c'est les mêmes intervenants qui sont pour lac Pasteur que Moisie, est-ce qu'il est possible d'avoir deux tables séparées?

1285

Parce que je pense qu'un représentant de la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles n'a pas grand intérêt dans la Moisie et je ne vois pas qu'est-ce que les gens de la Moisie ont un intérêt dans le lac Pasteur.

La même chose pour un représentant de chasse et pêche, on pourrait en avoir un de la région de Port-Cartier. Comme Moisie, ça pourrait être un de la région de Sept-Îles, plutôt que

1290 de se chicaner qui va siéger là-dessus. Ce serait une suggestion, si c'est possible, d'avoir deux conseils séparés, pas les mêmes.

**LA PRÉSIDENTE :**

1295 Alors, c'est une question, presque une suggestion. On va aller du côté du ministère promoteur.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1300 Je demanderais, si je peux demander à mon collègue François Brassard d'esquisser un élément de réponse.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1305 Alors, madame la présidente, comme vous le constatez, dans la présentation, on propose un conseil de conservation pour la partie sud de la Moisie, qui est dans la MRC du sud, Pasteur et Bright Sand, comme on peut le voir sur les cartes.

1310 L'idée de ça, c'est de créer un conseil de conservation où il y a une multitude d'intervenants et où l'objet premier est de traiter de conservation, non pas spécifiquement de pêche ou spécifiquement de chasse, quoique c'est des sujets qui peuvent être abordés, mais traiter de conservation et de mise en valeur des aires protégées et d'avoir des représentants de chacun des secteurs ou des activités qui se font dans ces réserves-là.

1315 Par contre, c'est une proposition qu'on fait au public et on aimerait lors de cette consultation-là recevoir des propositions et on aimerait aussi que le BAPE nous oriente là-dessus lors des recommandations.

**LA PRÉSIDENTE :**

1320 Alors, nous, on reçoit les propositions du public. Alors justement si, ici dans la région, vous pensez que ce serait plus facile à gérer, plus intéressant pour vous, ce serait important de nous en faire la suggestion dans vos mémoires. Alors, on va certainement recevoir des opinions dans ce sens-là peut-être?

1325 **M. MICHEL GIGNAC :**

1330 Madame la présidente, c'est sûr qu'on va recommander fortement que ce ne soit pas les mêmes qui soient... parce que ce n'est pas nécessairement les mêmes, même si c'est tout l'environnement, on le sait, mais pas nécessairement les mêmes objectifs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1335 D'accord. Alors, ce qui est important, c'est que lorsque vous nous ferez cette proposition-là, vous pouvez la faire au cours des semaines qui suivent, pas nécessairement attendre la deuxième partie. Parce que nous, il faut étudier tout ça et regarder les propositions qu'on remettra sur la table en deuxième partie. De la faire de façon à ce que vous puissiez dire: «Nous proposons telle approche de gestion. Voici comment on voit nos partenaires dans cette démarche-là.»

1340 **M. MICHEL GIGNAC :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1345  
Merci.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1350 Je poserais ma question à monsieur Brassard.

1355 Lors de vos séances que vous avez menées dans la communauté voilà déjà quelques mois, une année peut-être, pour évaluer les préoccupations des intervenants, cette suggestion vous a déjà été faite d'avoir un comité de conservation et de mise en valeur spécifique pour la région du lac Pasteur, différente de celle de la Moisie sud. Et il semble, ce soir, que vous avez maintenu l'idée quand même, présenté l'idée des deux comités.

1360 Qu'est-ce qui vous a fait maintenir cette proposition plutôt qu'adopter déjà dans votre document la suggestion qui a été amenée par certains intervenants?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1365 Oui, bonne question. Monsieur André, vous comprendrez, nous, on veut créer des conseils qui seront efficaces et qui seront financés aussi. Et si le ministère se met à créer un conseil par réserve de biodiversité ou réserve aquatique, on entrevoit au Québec avoir des problèmes à financer ça vu l'ampleur du réseau qu'on est en train de créer.

1370 Alors, on a un souci de créer des structures réalistes et c'est pour ça qu'on veut envoyer un signal clair à la population qu'on va devoir regrouper des choses. On n'a peut-être pas la bonne manière de le faire, on est là aussi pour recevoir l'opinion du public sur ça, on est prêts à s'ajuster, mais on voulait envoyer aussi ce signal-là.

Je ne sais pas si je répons à votre question?

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gignac.

1380 **M. MICHEL GIGNAC :**

Je me suis rapproché suite à votre intervention, monsieur André.

C'est une des raisons aussi pourquoi on veut en avoir deux. Parce qu'on va être la petite contre le gros, et on ne veut pas être écrasés.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Alors, on va recevoir tout ça dans vos mémoires.

1390 Monsieur Jean-François Gagnon, s'il vous plaît.

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Madame la présidente, madame et monsieur les commissaires, bonsoir.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

1400 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Tout d'abord, des félicitations à vous et à votre équipe pour votre mandat précédent. J'ai bien apprécié la rigueur dans laquelle vous avez fait preuve pour l'échange de terrains au parc du Mont-Orford. Ça a été bien apprécié.

1405 Deuxième chose, un petit remerciement aussi au niveau de l'Internet. C'est apprécié. Moi, j'ai pu me déplacer ce soir mais ce n'est pas toujours le cas, et je sais qu'il y a beaucoup d'autres personnes, qui n'ont pas pu se déplacer aux audiences et qui s'intéressent à la conservation du patrimoine au Québec, qui profitent de l'Internet. Alors, merci d'avoir mis ces mesures-là en place. Ça facilite la communication et ça permet d'impliquer plus de gens dans la démarche.

1410 Mon premier commentaire, ce soir, porte sur le plan de conservation de manière générale. J'ai déjà fait part de ma recommandation à un analyste du BAPE. C'est que souvent,

1415 le document est très bien fait, on documente bien le territoire, on a beaucoup d'informations sous la main, mais malheureusement on se limite aux limites finalement qui sont proposées de l'aire protégée.

1420 Et c'est là que j'aimerais qu'on prenne peut-être l'habitude dans les plans de conservation, histoire d'alimenter les débats un peu, que le public soit en mesure de voir qu'est-ce qu'il y a alentour des limites et de dire: «il y a certains secteurs qui sont d'intérêt»; ce serait de ratisser plus large.

1425 Alors, ma première offre, ce serait vraiment d'arriver à avoir plus d'informations, tout ce qui est donné soit sur les espèces menacées ou vulnérables, la géologie, l'utilisation du territoire, les contraintes sur le territoire, mais à l'extérieur des limites. Ce serait fortement apprécié.

**LA PRÉSIDENTE :**

1430 C'est une suggestion, elle est sûrement notée. Est-ce que vous souhaiteriez aussi avoir une vue d'ensemble par rapport à une région sur les projets à venir?

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

1435 Bien, je vais répondre pour le lac Pasteur, parce qu'il est en vedette ce soir.

1440 C'est sûr que obtenir de l'information concernant plus la région même du lac Walker, le nord du lac Walker, documenter ces bouts de terrain là, ça faciliterait notre travail, puis ça nous permettrait de voir est-ce qu'il y a vraiment un potentiel à aller chercher. Il y a des choses qui ont de l'intérêt dans ces régions-là.

Ça fait que je vais m'en tenir à ce site-là pour l'instant mais, dans le futur, je vous ferai part peut-être d'autres demandes plus précises lors des autres aires protégées.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Commentaire, oui, du côté des ministères?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1450 Ce que je voulais juste préciser, c'est que dans les états de situation qu'on a déposés à la commission ce soir, on a travaillé à identifier les types miniers, les activités qui se faisaient en périphérie qui sont sous la juridiction de notre ministère.

1455 Donc, dans une bande à peu près de 10 km, c'est possible de retrouver ça au niveau

cartographique ou dans les textes des états de situation qu'on a déposés. Ils se retrouveront sur Internet prochainement.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1460

Madame la présidente, certaines informations demandées par monsieur Gagnon ont été incluses dans notre document, le cadre qui a été déposé, aux pages 16, 21, entre autres, où on parle un peu plus du territoire environnant. Mais il faut comprendre que lorsqu'on délimite, même de façon provisoire, des territoires pour les aires protégées, pour les réserves de biodiversité ou réserves aquatiques, le ministère, après ça, a tendance à concentrer ses efforts dans ces territoires-là.

1465

Il a déjà été question, lors d'autres commissions, de parler de zone tampon et ce n'est pas un concept qui est retenu par le ministère. Nous avons une délimitation de territoire qu'on considère fidèle et intéressante pour la protection de la biodiversité d'un secteur et d'un écosystème en particulier. Et on tente, après ça, de mettre nos efforts d'acquisition de connaissances à l'intérieur de ce territoire-là et pas, si vous me permettez l'expression, de s'éparpiller à l'extérieur.

1470

Mais je peux comprendre très bien le besoin et la volonté de savoir ce qu'il y a un peu en bordure. Mais évidemment, le ministère n'a pas fait d'effort, à part obtenir l'information qui existait déjà, mais il n'a pas fait d'effort d'acquisition de connaissances particulières à l'extérieur des territoires.

1475

**LA PRÉSIDENTE :**

1480

Mais pour que les gens aient une vue d'ensemble sur les projets qui pourraient être sur la table comme projets de conservation pour la Côte-Nord, la Basse-Côte-Nord, l'ensemble de la Côte-Nord, est-ce que vous avez des choses à nous dire, qui ne sont pas sur les cartes qui s'en viennent, comme autres territoires qui pourraient être mis en réserve dans les prochaines années ou si c'est trop tôt pour nous donner cette information?

1485

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui, madame Journault. On est actuellement, oui, à l'analyse de nouveaux territoires sur la Côte-Nord pour compléter le réseau. Il est trop tôt actuellement pour vous présenter ces territoires-là. Mais je pense qu'on peut mettre au courant la population de ce travail-là qui est assez bien avancé, et prochainement on pourra annoncer de nouveaux territoires.

1490

**LA PRÉSIDENTE :**

1495

D'accord, merci.

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

1500

Oui. En fait, n'en déplaise à monsieur Bertrand, on sait que souvent les limites des aires protégées, bon, le ministère de l'Environnement fait son possible pour trouver les sites ayant la meilleure représentativité et l'ensemble des meilleurs éléments exceptionnels aussi pour l'environnement, mais c'est le fruit d'une négociation. À un moment donné, il y a une négociation qui se fait entre les intérêts un peu écologiques versus les intérêts économiques.

1505

Et c'est dans ce sens-là que, nous, ça nous permet de se faire une idée et de voir est-ce que vraiment il y a raison à aller chercher des territoires supplémentaires, compte tenu du fait qu'il y a peut-être des contraintes économiques mais il y a peut-être aussi des avantages écologiques. Et c'est là qu'on est un peu dans le noir.

1510

Et j'apprécie ce que le MRNF a fait en déposant des états de situation plus larges, mais c'est clair que le retour de l'ascenseur serait apprécié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de lui aussi ratisser plus large au niveau des espèces menacées et toutes les composantes écologiques afin que, nous, on puisse faire la balance entre les deux et arriver avec un discours cohérent.

1515

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, vous souhaitez qu'avant qu'il y ait des propositions sur la table, qu'il y ait de la transparence dans l'information qui est colligée.

1520

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

En fait, tout simplement qu'on ne se limite pas aux limites telles qu'elles sont présentées. Je pense que le travail est très bien fait. Dans le plan de conservation, on documente bien le territoire. Quand on lit ça, on comprend bien de quoi on parle.

1525

Le problème, c'est qu'on trace une ligne, puis on ne dit rien sur ce qui est l'autre bord de la ligne. Ça, ça m'énerve un peu.

1530

**LA PRÉSIDENTE :**

Et les connaissances, peut-être qu'il y a des études universitaires ou il y a des milieux où justement les gens d'ici connaissent son importance au plan écologique ou autres, au plan visuel, des paysages extraordinaires à protéger.

1535

Est-ce que vous savez s'il y a des lieux comme ça qui nécessiteraient d'être protégés et qui n'ont pas encore été identifiés?

1540

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

1545 Écoutez, on est dans les premières parties des audiences. Je n'ai pas encore d'analyse de faite. C'est sûr que s'il y a des sources d'information extérieures du ministère de l'Environnement, elles sont les bienvenues. N'importe qui qui détient de l'information sur le territoire, j'espère va venir le déposer au BAPE, c'est la moindre des choses pour qu'on prenne des décisions éclairées.

1550 Maintenant, à l'intérieur même du ministère de l'Environnement, ils ont déjà de la cartographie, ils ont déjà beaucoup d'information. Alors, déjà la partager, c'est un premier pas. Puis si en plus les gens répondent à votre appel, puis en plus le ministère des Ressources naturelles met lui aussi la main à la pâte, bien, on va être en mesure d'avoir un portrait plus général et de décider un peu vers quel sens vont aller nos recommandations.

1555 Oui, je poursuis. Bien, écoutez, ce soir, je me réjouis qu'on ait mentionné à quelques reprises l'habitat du caribou forestier. Je pense que les gens qui connaissent la situation du caribou forestier, aussi bien au Canada qu'au Québec, savent que c'est une espèce qui est vraiment en mauvaise situation. D'ailleurs, ça vient d'être placé sur la liste des espèces menacées et vulnérables.

1560 Le caribou est repoussé vers le nord principalement par les activités forestières. Alors, ce soir, on parle de protéger des habitats propices pour le caribou, je m'en réjouis. Mais maintenant, j'aimerais ça en savoir un peu plus. Dans le plan de conservation, on n'en disait pas beaucoup.

1565 Est-ce qu'on a des inventaires ou qu'est-ce qui nous fait croire vraiment qu'au lac Pasteur ou dans l'agrandissement proposé du lac Pasteur, que c'est vraiment propice pour le caribou? Qu'est-ce qu'on a comme information à ce niveau-là?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1570 Je souhaiterais demander l'information, si possible, à nos collègues de la Faune.

**LA PRÉSIDENTE :**

1575 On voit venir une spécialiste, je crois, à la table, madame Labonté.

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1580 Oui, bonjour. Johanne Labonté, Faune Québec.

Les informations dont on dispose sur le caribou forestier à l'intérieur des aires protégées



proposées sont assez fragmentaires. On sait toutefois que les quatre aires proposées se situent à l'intérieur des limites de l'aire de répartition du caribou forestier, l'écotype forestier.

1585 Il y a certains secteurs qui ont fait l'objet d'inventaire aérien au cours des dernières années, donc, on a une information plus précise sur ces secteurs-là. Mais on a aussi colligé toutes les informations historiques d'observation qui venaient de différentes sources où, à l'époque, il y avait la possibilité de chasser le caribou dans ces secteurs. On a aussi cette information-là.

1590 Donc, on a un ensemble de données qui nous permet de voir que ces secteurs-là étaient fréquentés jadis par le caribou ou le sont toujours actuellement. Mais chose certaine, c'est qu'à partir des différentes études qui nous ont permis d'en apprendre plus sur l'utilisation du territoire par le caribou forestier, on a relevé à partir des cartes forestières que ce sont des territoires propices à sa présence.

1595 Donc, on maintient que les aires protégées proposées pourront contribuer à la protection de l'habitat du caribou forestier.

**LA PRÉSIDENTE :**

1600 Et est-ce que ce sont des populations qui se déplacent beaucoup sur le territoire ou elles occupent à peu près toujours les mêmes lieux?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1605 Le caribou, l'écotype forestier, c'est quand même un animal qui a des grands déplacements. C'est un animal à grand domaine vital; on parle d'autour de 300, 500 km<sup>2</sup> pour un même individu. Il est réparti dans l'ensemble de la forêt boréale. Donc, il se tient à l'hiver en petits groupes; à l'été, il se disperse. Mais il peut y avoir quand même de grands déplacements.

1610 Mais ce n'est pas des déplacements au même titre que le caribou toundrique qu'on retrouve dans le nord du Québec au niveau de la taïga, la toundra, qui fait vraiment des milliers de kilomètres de migration. À l'intérieur de son domaine vital, il peut y avoir des grands déplacements au niveau du caribou forestier, mais ce n'est pas comme le caribou toundrique.

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1620 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

On peut peut-être y aller plus spécifiquement dans le cas du lac Pasteur et du lac Walker, en quoi ça constitue une aire. On parlait tout à l'heure d'habitat propice pour le caribou. Peut-être être plus précis à cette aire-là.

1625

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, monsieur Gagnon. Madame Labonté.

1630 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Le secteur du lac Pasteur et Walker a fait l'objet d'un inventaire aérien en 2003. Dans les secteurs proposés en tant que tels, on n'a pas observé de ravage de caribou. Mais par contre, on a des données historiques qui datent d'une vingtaine d'années, qu'on sait qu'ils étaient utilisés par le caribou forestier. Ces secteurs-là, on retrouve des tourbières, on retrouve de la pessière ouverte, de la pessière fermée, donc des milieux qui peuvent servir à son alimentation, à sa reproduction ou encore à éviter les prédateurs.

1635

Donc, ce sont des territoires où il y a de vieille forêt, qui sont des territoires qui sont utilisés par le caribou forestier.

1640

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Je pense que vous me voyez venir avec ma question. J'aimerais ça savoir jusqu'à quel point ces territoires-là correspondent à ce qui est proposé actuellement. Est-ce que vraiment, avec l'aire proposée actuelle, on couvre l'ensemble de ces territoires-là? C'est une petite partie ou...

1645

**LA PRÉSIDENTE :**

1650

Est-ce qu'on pourrait avoir une carte pour suivre un petit peu?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Je m'attendais peut-être à avoir la carte des habitats, qu'on retrouve dans le document de consultation.

1655

**LA PRÉSIDENTE :**

1660

Oui, une question en attendant.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1665 Est-ce qu'on connaît les aires de mise bas du caribou forestier, comme on connaît ceux du caribou toundrique?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1670 Dans le secteur de l'aire protégée de Moisie, Walker, elles ne sont pas connues. Parce que pour le caribou forestier, les seules informations sont disponibles dans le secteur qui a fait l'objet d'études récentes par monsieur Rhéaume Courtois. Les sites qui sont connus, ce sont les sites où il y a des caribous qui avaient un collier émetteur, où on pouvait les localiser toute l'année.

1675 La technique d'inventaire qu'on a actuellement pour le secteur Pasteur, on n'a pas d'animaux qui ont des colliers de télémétrie, ce sont des repérages à l'hiver ou des observations qui sont faites par les gens en différents cours d'année. Mais malheureusement, ils ne sont pas connus.

1680 On connaît les habitats potentiels qui sont utilisés à partir des autres spécimens qui ont un collier émetteur, puis on identifie que ces secteurs-là présentent ces territoires intéressants là pour la mise bas.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1685 Madame la présidente, on vient de projeter à l'écran la carte écoforestière de la page 65 du document. Pour nos internautes, c'est la page 65 du document de consultation, et on a l'allure de la forêt avec cette carte-là.

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1690 Donc, en consultant cette carte, on peut voir que la plus grande partie de l'aire protégée se trouve en forêt résineuse, en landes, et excusez-moi, mais je suis trop loin pour pouvoir voir la légende qui est au tableau devant moi, mais il y a aussi des tourbières.

1695 Il y a une partie qui a été affectée par des feux forestiers, qui se retrouve actuellement en régénération, plus en forêts mélangées feuillus qui sont moins propices au caribou. Mais plus la partie à l'ouest et la partie nordique est intéressante pour le caribou forestier.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1700 J'irais du côté de la SÉPAQ. Monsieur Bourque, est-ce que vous avez des informations sur le caribou forestier sur votre territoire?

1705 **M. JEAN BOURQUE :**

Non, nous autres, à la SÉPAQ, on n'a pas d'information. C'est la Faune qui nous transmet les données. C'est eux autres qui sont responsables de l'espèce.

1710 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

En fait, on revient au fait qu'on a documenté les habitats à l'intérieur des limites. Ma question se voulait plus large, à savoir est-ce que les habitats propices ou potentiels identifiés par la FAPAQ coïncident avec l'aire protégée, ou est-ce que cette aire protégée là, c'est une petite partie? Est-ce qu'on protège le gros des habitats? Une petite partie?

J'aimerais ça qu'on mette ça en contexte, puis c'est là que ma demande du début prend tout son sens. Je suis limité entre quatre murs, là, puis j'aimerais ça qu'on voit plus large.

1720 **M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, au départ, il faut bien mentionner que cette réserve de biodiversité là n'a pas comme but principal la protection du caribou. On a mis plusieurs choses en ligne de compte et le caribou est un de ceux-là. Alors, nous, on n'avait pas de but principal de protection du caribou; c'était un parmi d'autres.

Je ne sais pas si nos collègues de la Faune peuvent répondre en partie? François Brassard me demande la parole. Alors, je vais lui transmettre.

1730 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Un complément aussi, c'est, quand on travaille à identifier des territoires d'intérêt pour la conservation, on demande à nos collègues de Faune Québec de nous fournir les sites qui sont propices à la protection du caribou et on reçoit une foule d'informations à ce niveau-là. Et quand c'est possible, quand, en fait, on retrouve les écosystèmes qu'on doit protéger pour couvrir la biodiversité et que, en plus, on est capables de protéger la présence et l'habitat du caribou forestier, on le fait. Ce n'est pas toujours possible. Mais quand c'est possible, on le fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais supposons qu'on voudrait protéger de façon particulière le caribou forestier, quelles sont les zones que vous connaissez dans cette zone-là ou en périphérie? Qu'est-ce que vous avez transmis comme information concernant spécifiquement le caribou forestier qui pourrait être utile à savoir?

1745

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1750 Bien, ce qu'on a transmis comme information, il y a beaucoup de documents qui ont été publiés au cours des dernières années sur la dynamique des populations, l'utilisation de l'habitat par le caribou forestier. On a fait part de l'existence de ces documents-là aux gens du ministère de l'Environnement. On leur a fait mention aussi des localisations qu'on avait à l'intérieur du territoire.

1755 Mais avant même que ce territoire soit retenu comme territoire d'intérêt pour une aire protégée, nous, on l'avait ciblé comme territoire d'intérêt pour travailler à la protection du caribou forestier. Il faut comprendre que le caribou est sensible à différents éléments des perturbations d'habitats, mais aussi les dérangements par les activités humaines aussi.

1760 Donc, ce territoire-là, ayant deux possibilités, deux opportunités d'avoir peu de dérangement au niveau d'habitat, étant donné que c'était une réserve forestière, donc on ne s'attendait pas à ce qu'il y ait de l'exploitation forestière à court terme qui amène une modification de l'habitat, puis étant situé à l'intérieur de la réserve faunique où il y a peu de baux de villégiature – en fait, il n'y en a que quelques-uns qui sont dans la limite sud – qui limitaient le dérangement pour le caribou, on a tout de suite ciblé ce territoire-là comme étant intéressant pour y travailler.

1765 Mais il faut voir la protection du caribou forestier à grande échelle. Actuellement, il y a un comité de rétablissement qui est en place, qui est en train d'évaluer les différentes pistes d'action à mettre en place à la suite de la désignation du caribou forestier comme espèce vulnérable, et on travaille à l'échelle de la pessière. Donc, c'est de l'Abitibi jusqu'à Blanc-Sablon, la limite sud étant environ au 50e parallèle et plus au sud vers le Saguenay, jusqu'à très au nord au Québec, au-delà de la limite nordique de l'attribution forestière.

1770 Donc, il faut travailler vraiment sur une grande échelle pour la protection du caribou. Ce territoire-là est intégré à la dynamique.

1775 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1780 Peut-être une question à monsieur Bertrand. Quand on regarde votre document, il semble évident que le caribou n'était pas une priorité. Je lis bien le document? Quand on regarde vos documents sur le lac Pasteur, c'était vraiment les populations de poisson qui ont été centrées comme un des enjeux ou ça a été identifié comme un enjeu prioritaire pour vous?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1785 Écoutez, je pense qu'on a ciblé certaines choses. Le caribou n'est peut-être pas le principal, mais je pense que c'est un groupe de systèmes.

Je vais peut-être demander aux spécialistes de Québec, qui ont fait la première préparation du document, de vous donner peut-être un peu plus d'information.

1790 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui. Quand on choisit un territoire à protéger dans le type de stratégie... en fait, la stratégie québécoise sur les aires protégées vise, je le disais en introduction, à protéger des écosystèmes représentatifs de l'écologie du Québec. Donc, notre base n'est pas du tout faunique, ni floristique, ni d'espèces, mais bien écosystémique. Donc, c'est des caractéristiques des écosystèmes qu'on recherchait qui, eux, vont permettre de supporter des communautés végétales, animales propices aux différents milieux qu'on protège.

1795  
1800 Donc, on n'a pas une approche spécifique par espèce. Mais quand on peut le faire, quand on a l'information sur une espèce menacée, qu'elle soit floristique ou faunique, on ajoute cette information-là à notre analyse pour identifier les limites du territoire.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1805 Je reviens à madame Labonté. Dans le projet d'agrandissement de cette réserve de biodiversité du lac Pasteur, celle qui irait jusqu'au lac Walker, est-ce qu'on gagnerait en termes de protection d'habitat potentiel du caribou forestier?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1810 Bien, en fait, on y gagnerait en fait de superficie d'habitats intéressants pour cette espèce, oui, parce que c'est de la vieille pessière, c'est des landes, c'est des milieux à lichen, des milieux peu perturbés, peu dérangés. Donc, ça peut apporter une contribution.

1815 J'aimerais apporter un autre élément d'information qui fait suite à ce que j'ai mentionné tout à l'heure. Je vous disais qu'il y a un comité de rétablissement actuellement qui est en train de se pencher sur différentes actions. Mais déjà en parallèle, une action qui est déjà mise en place, c'est on travaille sur des plans d'aménagement de l'habitat du caribou forestier à l'intérieur des aires communes forestières. Ça, ça se fait à l'ensemble, à l'échelle de la province dans la forêt boréale où il y a la forêt sous aménagement forestier. Puis c'est un autre outil qu'on utilise pour travailler sur la protection de l'habitat du caribou.

1820  
1825 Donc, les aires protégées sont un des outils dont on dispose pour protéger l'habitat, mais il y a d'autres outils qui sont les plans d'aménagement. Puis les plans d'aménagement, de la façon que ça fonctionne, c'est qu'on garde de grands territoires, on parle de massifs de 250 km<sup>2</sup> environ, en moyenne, en visant 200 km<sup>2</sup> qui sont protégés de toute intervention sur une certaine période d'année.

1830 En parallèle, il y a un autre massif où on fait des interventions forestières pour rétablir un habitat le plus rapidement possible qui est favorable au caribou forestier. Lorsque ce massif, où il y a eu intervention, a l'habitat qui est intéressant pour le caribou, alors à ce moment-là on peut entrer dans l'autre massif qui était protégé.

1835 Donc, on voit une alternance des massifs. Mais le réseau des aires protégées peut s'intégrer à cette stratégie d'aménagement-là, puis c'est ce sur quoi on est en train de travailler actuellement.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1840 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845 Donc, c'est une révolution qui est en train de se faire petit à petit dans l'approche de gestion de la forêt pour tenir compte aussi des êtres vivants qui l'habitent, non seulement des arbres qui sont là.

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1850 C'est le travail qui est actuellement sur la table, effectivement. Puis c'est une stratégie qui est mise en place en collaboration avec Faune Québec, avec Forêt Québec, les gens du secteur Forêt du ministère et aussi des industries forestières.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1855 Est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère aussi sur le comité, étant donné que les aires protégées peuvent faire partie d'éléments intéressants de rétablissement?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1860 Oui. Le ministère de l'Environnement fait partie du comité de rétablissement. Il n'est pas nécessairement associé à la mise en place des plans d'aménagement des habitats du caribou forestier, mais il y a des gens qui travaillent sur les plans d'aménagement et des gens qui travaillent sur des aires protégées, qui travaillent ensemble au niveau du comité de rétablissement.

1865 Si vous voulez plus d'informations à ce sujet, je vous inviterais à poser vos questions à monsieur Brassard.

1870 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Alors, monsieur Brassard.

1875 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Oui, en effet, on travaille avec le comité de rétablissement à développer une stratégie globale pour le Québec, qui inclurait les aires protégées comme un outil de conservation. On est conscients que l'aire protégée ne peut pas remplir tous les rôles de conservation du caribou forestier vu l'ampleur des aires de distribution du caribou.

1880

Par contre, on est convaincus que ça peut jouer un rôle important, un rôle de précaution, je vous dirais, parce que les techniques forestières, les plans d'aménagement forestier qui visent à protéger le caribou n'ont pas encore été démontrés sur le plan scientifique. Alors, d'où l'importance d'avoir des aires protégées dans cette approche-là, en cas où ça ne fonctionnerait pas les interventions de coupe et les systèmes de rotation de blocs que ma collègue de la Faune expliquait. Voilà.

1885

**LA PRÉSIDENTE :**

1890 Merci.

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

En fait, j'abonde dans le sens du dernier commentaire de monsieur Brassard, que les plans d'aménagement forestier adaptés pour le caribou, on se dirige vers là, c'est une très bonne chose et ça vient bien compléter le réseau d'aires protégées, mais en aucun cas ça peut se substituer, on ne connaît pas les résultats. Alors, il faut vraiment y aller avec prudence et ne pas miser toute notre stratégie là-dessus; au contraire, d'inclure des aires protégées.

1895

1900 Madame Labonté nous a parlé d'un territoire d'intérêt, qui était déjà identifié avant même que l'aire protégée voit le jour, soit mise en réserve temporairement. Est-ce que c'est possible que ça soit déposé et qu'on voit un peu quel était ce territoire d'intérêt là?

1905 Comme je le dis depuis tout à l'heure, comme je vois un petit peu plus large que ce qui nous est proposé, ça m'aiderait bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

1910 D'accord. Madame Labonté.

1910



**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Oui. Je pourrai déposer une carte qui parle des secteurs d'intérêt pour le caribou forestier, oui.

1915

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça va pour ce soir?

1920

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui. C'est assez long comme ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1925

Vous êtes le bienvenu pour vous réinscrire, vous savez?

**M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

1930

Oui, oui, on se revoit à un prochain soir peut-être.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Monsieur Guy Fortin, s'il vous plaît.

1935

**M. GUY FORTIN :**

Oui. Bonsoir, madame la présidente. Guy Fortin. Je représente Scierie Norbois et Almassa Baie Trinité. C'est des entreprises forestières.

1940

Bon, premièrement, je veux mentionner que j'ai l'intention de vous suivre au cours de votre séjour sur la Côte-Nord. Ça fait que je vais me limiter à quelques questions ce soir, même si j'en ai plusieurs. Je vais me limiter en réalité au secteur du lac Pasteur.

1945

Je pourrais mentionner premièrement que nous, on ne s'oppose pas du tout à la création d'aires protégées. Par contre, c'est sûr qu'avec le contexte actuel où on parle de réduction d'attribution de 20 %, de la création de la limite nordique, le caribou forestier, tout ça, il y a quand même beaucoup de pression sur l'industrie. Ce qui fait que nous, là-dedans, on veut essayer de limiter au maximum l'impact sur nos attributions.

1950

Je me demandais aussi, au cours de la consultation présentement sur le lac Pasteur, on nous consulte sur le projet d'aire protégée ou sur le projet d'agrandissement d'aire protégée,

ou on va nous reconsulter plus tard sur le projet d'agrandissement. Ça, ce n'est pas clair pour moi, là.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ministère promoteur.

1960

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui. La consultation, c'est évident que c'est sur le territoire déjà mis en réserve. Mais lors de nos rencontres au cours des deux dernières années, il y a eu une tendance lourde pour ce territoire-là aussi, le territoire qu'on vous a présenté, on en a profité ce soir pour vous le présenter.

1965

Ce qu'on souhaite, pour être très clair, ce qu'on souhaite, c'est que les gens puissent nous donner leur opinion sur les deux territoires au cours des dépôts de mémoires ou carrément lors de la première partie des séances. Il n'est pas prévu, à part changement de la part du ministère, il n'est pas prévu de revenir avec une deuxième séance de consultation pour le territoire qui pourrait être agrandi.

1970

On en a profité parce que toute l'organisation d'une consultation publique, c'est important, et c'était quelques groupes qui nous ont proposé cet agrandissement-là. Alors, nous, on a dit: «On en profite en même temps, même si ce n'est pas un territoire qui est mis en réserve.»

1975

Il faut être clair, là, il n'est pas mis en réserve actuellement ce territoire-là. Mais, nous, on considère que c'est la consultation, elle se fait en même temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980

Alors, on peut dire que c'est une option.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1985

C'est une option, voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

1990

Comme un projet de route où on a deux options à l'étude, on regarde qu'est-ce qui est le plus intéressant globalement. Donc, vous pouvez poser des questions sur cet aspect-là aussi, sur l'option B.

**M. GUY FORTIN :**

1995 Bien, c'est ça, en réalité, j'aurais une question à monsieur Desrochers. Là, vous m'éclairiez là-dessus. Avez-vous évalué l'impact sur les attributions des entreprises sur le projet d'agrandissement de l'aire protégée?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2000 En fait, pour répondre à la question, madame la présidente, il y a des évaluations qui sont en cours parce que c'est un projet qui est à l'étude, il faut le comprendre comme ça. Il y a des évaluations qui sont en cours. Je n'ai pas les chiffres avec moi ce soir parce que ce que j'ai déposé à titre d'information porte sur les territoires qu'il y a eu une décision du gouvernement.

2005 Pour ce qui est des autres projets, c'est des évaluations qui sont en cours actuellement. Donc, on n'a pas de chiffres à déposer ce soir.

**M. GUY FORTIN :**

2010 Personnellement, je considère que si on nous consulte sur ce projet d'agrandissement là, ce serait important qu'on connaisse les impacts aussi sur les projets d'agrandissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2015 Monsieur Desrochers, quand pensez-vous être en mesure de nous donner cette information?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2020 Je peux vérifier avec les gens qui sont responsables de ça et revenir à une séance ultérieure. Mais je peux revenir au moins avec la réponse de la faisabilité de les déposer demain et il faudra voir après les délais.

**LA PRÉSIDENTE :**

2025 D'accord. Et je vous retourne un petit peu la question. De votre côté, est-ce que vous connaissez un petit peu l'usage qui est fait au niveau forestier de la proposition B?

**M. GUY FORTIN :**

2030 Bien, à première vue, je ne pense pas que ça ait un impact énorme, mais je suis persuadé qu'il y en a un. Je sais qu'il y en a un, mais je ne peux pas vous le quantifier non plus, là. Peut-être dans un mémoire, on pourrait le faire. Mais vite de même, je ne peux pas plus le

2035 quantifier. Mais je sais qu'il y en a un, par contre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2040 D'accord. En tout cas, ça fait des petits devoirs pour tout le monde. Si vous avez des choses à nous dire, dans les jours qui suivent, on va entendre tout ça.

**M. GUY FORTIN :**

2045 Très bien. D'accord, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2050 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2055 Juste un élément justement pour poursuivre cette réflexion-là. C'est évident que l'agrandissement vers l'ouest jusqu'au lac Walker, si on regarde le modèle numérique de terrain et le type de pente qu'il y a là, c'est certainement des sites où l'exploitation forestière serait assez difficile. Donc, il y a possiblement un impact, mais il faut prendre en compte que c'est des sites très difficilement exploitables et c'est peut-être pour ça qu'ils n'ont jamais été exploités d'ailleurs puisque c'est près des habitations.

**LA PRÉSIDENTE :**

2060 Alors, monsieur Brieg Capitaine. Pendant que vous venez à la table, monsieur Desrochers.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2065 Oui. Simplement pour préciser que, peut-être par manque de communication, on n'a pas nécessairement eu l'information aussi clairement qu'on l'a eue tantôt comme étant une consultation officielle. Donc, on ne s'était pas préparés dans ce sens-là et on tient à s'excuser auprès de la commission. Mais on peut faire le maximum pour trouver l'information, mais ce n'est pas dans cette optique-là qu'on se présentait ici ce soir. Mais ce qu'on a, on est prêts à le partager avec les gens de la commission.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2075 J'aimerais poser la même question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs: quel serait l'intérêt pour le ministère de cet agrandissement,

quelles sont les contraintes écologiques, les caractéristiques du milieu? Vous seriez en mesure de nous donner une information bientôt?

2080 **M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, monsieur le commissaire. Nous ferons tous les efforts pour les déposer le plus tôt possible. Je ne pense pas que mes collègues puissent me donner tout de suite un moment précis, mais on va faire un effort pour le faire rapidement.

2085 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

2095 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Dernier élément. Il faut préciser aussi que c'est un projet qui a été discuté quand même depuis plusieurs mois. Donc, c'est quelque chose avec lequel les gens étaient relativement à l'aise; il faut dire ça comme ça. Cependant, le Conseil des ministres aura à prendre une décision là-dessus avant d'aller plus loin.

2100 On a quand même de l'information. Ce n'est pas une proposition qui est quand même spontanée du ministère de l'Environnement, c'est un projet qui a été étudié longuement par nos deux ministères. On a travaillé ça ensemble. Alors, on a déjà de l'information qui a été... c'est dans l'intention d'aller vers ça, puis c'est intéressant d'avoir les préoccupations des gens ce soir.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

2110 **M. BRIEG CAPITAINE :**

Brieg Capitaine, sociologue. Moi, j'avais envie de rejoindre la remarque de monsieur André concernant le caribou forestier. Mais moi, je prendrais un point de vue moins animal et un peu plus humain.

2115 Quand on lit votre rapport, on remarque aisément que ce n'est pas les Autochtones votre priorité. Moi, je me pose la question, à savoir est-ce qu'il y a un anthropologue dans votre équipe qui s'occupe de tout ce qui est connaissance environnementale, savoirs ancestraux, qui s'intéresse non pas uniquement au patrimoine naturel mais aussi au patrimoine culturel que

2120 constitue ce territoire?

Voilà, je vais m'arrêter là pour l'instant.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2125

Au départ, c'est certain que le choix des territoires est fait sur la base de notre cartographie écologique. Nous avons présenté, mes collègues vont me rappeler, à deux ou trois occasions, nous avons rencontré la communauté de Uashat-mak-Mani-Utenam. Et lors de réunions de travail, on a discuté longuement du territoire et ils nous ont présenté un certain nombre d'études qu'ils avaient en main aussi. Ils nous ont déposé des documents qui nous ont servi à peaufiner le territoire aussi.

2130

C'est évident que dans le document de consultation, on n'a pas mis l'emphase sur tous les aspects sociaux ou culturels, mais ce sont des éléments qui ont été tenus en compte et qui ont été discutés avec les Autochtones du secteur de la région.

2135

Je ne sais pas si François Brassard peut nous donner plus de détails? Mais moi, j'ai participé personnellement à au moins deux rencontres avec plusieurs représentants de la communauté et ils nous ont fourni plusieurs informations qui nous ont servi lorsqu'on a peaufiné les territoires.

2140

Alors, je passe la parole à François Brassard, si vous êtes d'accord.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2145

Madame la présidente, c'est sûr qu'à première vue, notre analyse peut paraître essentiellement écologique. Et c'est l'objet d'ailleurs de notre travail de protéger des écosystèmes représentatifs du paysage, de l'écologie du paysage des territoires.

2150

Par contre, on est tout à fait conscients qu'il y a un patrimoine culturel associé, que ce soit autochtone ou non autochtone, et on a travaillé en étroite collaboration avec la communauté de Uashat pour la caractérisation et une étude historique, une caractérisation historique de l'utilisation des voies de communication.

2155

Et vous en avez une carte à l'écran actuellement, qui est aussi dans notre rapport à la page 70, et qui vient de cette étude-là qui a été faite en collaboration avec la communauté de Uashat, qui vient donner un premier aperçu de l'utilisation historique de ce territoire-là par les Autochtones.

2160

Alors, c'est le genre d'effort qu'on fait en travaillant avec des anthropologues, qui sont souvent des consultants privés, pour mieux apporter une dimension culturelle à nos projets.

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2165 J'aurais une autre question. Savez-vous combien de territoires familiaux sont touchés par le projet des quatre réserves?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2170 On nous avait déposé une carte des terrains de piégeage avec les noms de toutes les familles, mais je ne suis pas certain qu'on l'a dans le document. Il pourrait peut-être vous être déposé. Mais je me souviens que la communauté de Uashat nous a déposé une carte.

2175 On a un tableau, par contre, qu'on pourra vous référer à la page 127, annexe 4 du document, où on avait la liste des lots de piégeage autochtones sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Et ça, ça nous a été fourni par la communauté. C'est certain que notre documentation n'est peut-être pas complète, mais c'est celle qui nous a été fournie par les Innus de la communauté.

2180 **M. BRIEG CAPITAINE :**

Concernant la connaissance du caribou, il y a des études aussi qui ont été faites au niveau... je pense, notamment, à une étude qui a été faite par un cabinet, Confluences je crois, sur la connaissance du caribou et l'évaluation par les Autochtones de la faune et de la présence du caribou.

2185 Je tenais à dire ça aussi que les Autochtones ont un savoir aussi ancestral autour de ça, puis ils fréquentent le territoire, ils continuent à le fréquenter. Et je pense que c'est des gens qu'on peut intégrer, en tout cas, dans la connaissance de la biodiversité.

2190

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez un complément d'information à ce sujet?

2195 **M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la présidente. Nous avons en main le document dont vous faites mention, le document d'une firme de consultants de la communauté. Il nous a été déposé et on l'a utilisé pour travailler sur le projet.

2200

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

2205 **M. BRIEG CAPITAINE :**

Et ma dernière question, ce sera en rapport à l'approche commune. Par rapport au projet de l'approche commune et toute la démarche qui a été faite, je voudrais savoir comment vous intégrez l'approche commune et la question des territoires dans les projets de réserve.

2210

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bertrand.

2215 **M. PIERRE BERTRAND :**

Je ne me sens absolument pas outillé pour répondre à votre question, qui est une question de négociation globale gouvernementale.

2220

Nous, au ministère, on a travaillé sur une base d'écosystème, et tout le volet négociation dont vous faites mention, ça n'a pas été, absolument pas, tenu compte dans nos discussions. Sauf que nos collègues Innus de la communauté en tiendront sûrement compte dans leurs commentaires et dans leur évaluation des propositions. Mais ça n'a pas été un enjeu dans notre réflexion.

2225

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous allons diriger votre question au ministère des Affaires autochtones.

2230 **M. BRIEG CAPITAINE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2235

Ils vont venir à Sept-Îles, alors on leur demandera de vive voix. Allez-vous être là à Sept-Îles?

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2240

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2245

D'accord. Monsieur Gilles Couture, s'il vous plaît. Bonsoir.



**M. GILLES COUTURE :**

2250 Bonsoir, madame la présidente, madame, monsieur les commissaires. Mon nom est Gilles Couture. Je travaille pour la compagnie minière Québec Cartier, c'est à ce titre-là que je vais vous poser quelques questions ce soir. Mais j'aimerais quand même d'abord vous remercier de la présentation en particulier concernant la rivière Moisie.

2255 À titre d'ex-gestionnaire du monde du saumon, j'apprécie beaucoup l'aboutissement auquel on arrive ce soir. Je sais que c'est un travail de longue haleine pour plusieurs personnes dans la salle d'en arriver à ça, puis je pense qu'on est sur le point d'arriver à un résultat très intéressant en ce qui concerne la rivière Moisie.

2260 Maintenant, pour en venir à la compagnie minière Québec Cartier, évidemment quand on parle de développement durable, on a toujours différentes préoccupations en tête, dont celle de maintenir les compagnies comme Québec Cartier rentables pour pouvoir continuer à poursuivre l'exploitation qui existe déjà depuis 50 ans.

2265 Au niveau de la réserve aquatique, évidemment, en ce qui nous concerne, celle de la rivière Moisie nous préoccupe davantage parce qu'elle est plus près de nos territoires d'exploitation.

2270 J'aurais deux questions plutôt génériques, la première étant concernant le processus. En tout cas, pour nous autres, être rentable veut aussi dire toujours regarder les gisements alternatifs à ceux qu'on exploite déjà. Et à ce niveau-là aussi, il peut avoir des modifications par rapport à nos infrastructures actuelles.

2275 Donc, si on parle de processus d'exclusion, que ce soit pour des nouveaux gisements, des titres miniers ou encore une modification de la voie ferrée pour avoir accès à ces gisements-là, je vois qu'il y a déjà des exclusions qui sont prévues dans le projet actuel, mais quelle est la marche à suivre ou le processus pour tenir compte de ces possibilités-là qui pourraient affecter l'exploitation future de la minière.

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 Oui, monsieur Desrochers.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2285 Je vais débiter un élément de réponse et possiblement que nos collègues vont poursuivre.

Dans le cadre de la délimitation d'un territoire, nous, on arrive avec une cartographie

2290       auprès de nos collègues des autres ministères, autant du côté des forêts que du côté des mines,  
du côté de l'énergie. Et là, il ne faut pas se le cacher, il y a des discussions, un jeu d'échange  
d'informations sur les possibilités forestières, sur les possibilités minières et, à un moment donné,  
on arrive avec un territoire qui est «négocié» entre les ministères.

2295       Et généralement, lorsque nous présentons et que le Conseil des ministres... parce que  
c'est une décision du Conseil des ministres. Il faut bien se rappeler, les aires protégées, c'est une  
décision du Conseil des ministres sur chacun des territoires. Et généralement, c'est fait sur une  
base de consensus d'accepter dans certains cas des retraits de certains territoires sur une base  
socio-économique.

2300       Si vous avez une question très précise sur le territoire, je vais peut-être demander à mon  
collègue de donner plus d'informations. Mais c'est sur cette base-là, sur une base générique,  
comme vous avez dit, ça se fait sur une discussion d'opportunité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2305       Monsieur Desrochers.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2310       En complément d'information, le processus dont vient de parler monsieur Bertrand, c'est  
un processus pour les propositions de délimitation préliminaire, dans le sens où on arrive avec un  
statut provisoire. Dans le cas présent, on a déjà le statut provisoire, donc ces étapes-là ont déjà  
été faites, et on s'en va vers un statut définitif.

2315       Je comprends de la question qui nous a été posée, madame la présidente, que c'est  
dans le cas où on aurait un territoire avec un statut définitif et on voudrait travailler les limites pour  
pouvoir avoir accès à certains gisements. Dans ce cas-là, pour ce qui est de la soustraction aux  
activités minières, parce que les territoires d'aires protégées sont soustraits aux activités minières,  
et bien, ces soustractions-là suivent le périmètre de l'aire protégée.

2320       Donc, si le ministère de l'Environnement était favorable à retrancher certaines portions de  
l'aire pour permettre la réalisation d'activités économiques au niveau minière, ce serait possible.

2325       Ceci étant dit, pour nous autres, on est tout à fait à l'aise avec le projet qui était là. Et il y  
a eu une analyse au niveau de l'impact sur l'activité minière, et le ministère était favorable à  
soustraire le territoire tel qu'il a été proposé à l'activité minière.

**LA PRÉSIDENTE :**

2330       À ce moment-là, est-ce qu'on comprend que ce n'est pas comme dans les parcs, on

pourrait échanger des parties de territoire s'il y avait un intérêt particulier une fois mis en réserve?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2335 Madame la présidente, je ne voudrais pas présumer de ce que voulait vraiment dire mon collègue, mais il n'est pas prévu de faire des échanges. Une fois qu'une réserve de biodiversité est créée, il n'est pas dans l'intention, en tout cas du ministère et du gouvernement, de faire des modifications.

2340 Ce qui est possible et ce qu'il est important de dire, c'est que parfois, pour l'accès à un territoire qui pourrait être à l'extérieur de la réserve, un territoire minier, un territoire forestier, qui serait d'intérêt, parfois des routes d'accès peuvent être permises et exclues du territoire.

2345 Un exemple, c'est les lignes hydroélectriques qui sont prévues dans la réserve aquatique de la Moisie. Bien, on a déjà prévu qu'il va y avoir une exclusion d'une portion de territoire de 100 mètres à peu près de large pour permettre le passage d'une ligne de transport d'énergie. Alors, ce serait possible de permettre l'accès à un territoire, mais à l'extérieur.

2350 On ne parle pas de réviser dans 5 ans ou dans 10 ans parce qu'il y a un gisement. Parce qu'il faut bien se comprendre que, à l'intérieur d'une réserve de biodiversité, il n'y aura pas d'exploration minière non plus. Il n'y a plus ces activités-là, c'est exclu. Alors, une fois que c'est créé, c'est créé.

**LA PRÉSIDENTE :**

2355 Donc, pour avoir accès à une ressource, par exemple, il y aurait certaines possibilités comme des routes ou bien des lignes électriques.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2360 Oui, c'est des choses...

**LA PRÉSIDENTE :**

2365 C'est ça qui pourrait être autorisé. Mais à ce moment-là, la largeur même de l'emprise de la ligne à haute tension, par exemple, serait exclue.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2370 Oui, madame la présidente. Ça existe dans d'autres projets et ce n'est pas exclu comme possibilité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 Complément d'information, monsieur Desrochers?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2380 Ma pensée ne semble pas avoir été suffisamment claire, je vais en profiter pour la préciser.

2385 Ce que je voulais dire, c'est qu'entre le statut provisoire et le statut définitif, on est ici pour discuter des limites. Et si la compagnie Québec Cartier a des propositions pour modifier ces limites-là, bien, elles pourront être soumises ce soir. C'est ça qui étaient mon intention. Une fois que le statut définitif est donné, bien, là, c'est un statut qui est permanent.

**LA PRÉSIDENTE :**

2390 Ça va?

**M. GILLES COUTURE :**

2395 Oui, d'accord. Donc, ça pourrait faire l'objet ce soir, mais ça pourrait faire l'objet peut-être d'un mémoire à ce moment-là où on préciserait notre pensée à ce niveau-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2400 C'est ça.

**M. GILLES COUTURE :**

2405 Ou nos intentions, toujours dans la mesure où on parle de projet hypothétique ou possible. Ça fait qu'il va falloir qu'on précise ça le plus rapidement possible. C'est ce que je comprends.

**LA PRÉSIDENTE :**

2410 Oui. Et le plus rapidement possible justement, c'est dans le sens que les gens vont pouvoir réagir à votre proposition aussi.

**M. GILLES COUTURE :**

Retenez bien que je n'essaie pas d'annoncer un projet ce soir. Il n'y a rien de complètement précis, mais c'est juste qu'il y a eu des scénarios d'évoqués dans le passé et c'est

2415 de voir si ces scénarios-là peuvent faire du sens aujourd'hui encore et s'ils touchent le territoire. L'exercice n'est vraiment pas fait et complété à ce niveau-là, mais c'est ce qu'on va faire dans les prochaines semaines, s'il y a eu lieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

2420

Merci.

**M. GILLES COUTURE :**

2425

J'aurais une deuxième question. Simplement aussi, évidemment une compagnie comme la nôtre, comme toutes les compagnies, elles doivent respecter une multitude de lois et règlements. Puis c'est correct comme ça. Je pense que c'est notre devoir également.

2430

Maintenant, le statut qu'on donne à l'aire protégée de la rivière Moisie, ma question serait à savoir si on doit s'attendre à des exigences supplémentaires par rapport à ce qu'on fait déjà au niveau réglementation ou aux contraintes légales par rapport à nos activités.

2435

Puis je me permettrais peut-être de soulever un exemple. Déjà, on a un chemin de fer qui est fiable, on en est fiers, mais ça peut arriver à l'occasion qu'un déraillement survienne. On doit intervenir avec un plan d'urgence qui est déjà bien formé. Mais est-ce que notre mode d'intervention pourrait être affecté, ça ou autre chose, par rapport au statut de réserve qu'on projette actuellement?

**LA PRÉSIDENTE :**

2440

Merci. Allez-y sur les deux options: intérieure, extérieure.

**M. GILLES COUTURE :**

2445

Je faisais référence peut-être au tronçon qui était intérieur évidemment à la réserve, entre autres. Pour l'extérieur, j'imagine que le statu quo reste.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2450

Madame la présidente, c'est important de dire que, oui, avant tout la réglementation et vos façons de faire devront être respectées, que ce soit dans la procédure au niveau minier.

2455

À l'intérieur de la réserve, ça pourrait arriver que le conseil de conservation considère que certaines activités puissent avoir, à long terme, un effet sur la protection de la biodiversité. Et ce conseil-là pourrait – c'est toujours hypothétique – mais ce conseil-là pourrait proposer des mesures au ministère du Développement durable, le ministère responsable de la gestion des

réserves, et suggérer des modifications. Mais encore là, c'est toujours le ministère, le gouvernement qui aurait à prendre des décisions qui pourraient affecter au niveau réglementaire une entreprise.

2460

Si le tronçon du chemin de fer est à l'extérieur, mettons qu'il est exclu de la réserve de biodiversité, bien, évidemment, ça va être les lois et règlements en vigueur qui vont être à respecter, mais le conseil de conservation n'aurait pas nécessairement de point de vue à donner ou d'opinion à donner à cet effet-là s'il était à l'extérieur.

2465

Je vais demander à François Brassard d'apporter un complément d'information, parce que c'est des sujets qui ont déjà été discutés à d'autres endroits. Alors, je permets à François d'y aller.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2470

Merci, Pierre. Oui, madame la présidente. En fait, la question qu'on se pose vis-à-vis toutes activités ou infrastructures qui sont dans les réserves de biodiversité, la question qu'on se pose, elle n'est pas toujours facile à répondre: est-ce que ces activités-là ont un impact significatif sur la biodiversité du territoire qu'on protège?

2475

S'il n'y a pas d'impact scientifiquement démontré, on n'agira pas en ce sens-là. Et Pierre parlait du conseil de conservation, ce n'est pas seulement sur des impressions que le ministère va se baser, mais c'est vraiment sur des études scientifiques qui démontreraient un impact.

2480

Alors, dans ce cadre-là, je pense qu'il y a déjà des études qui ont été faites sur les transports de chemin de fer. Est-ce que les études actuelles sont suffisantes? Ça, ça reste à voir, mais on peut penser qu'elles sont suffisantes et les mesures aussi qui se font actuellement.

2485

Donc, il faut bien voir que on se pose une question: est-ce que ces activités-là ont un impact significatif sur le milieu. Un impact négatif, j'entends. Si non, bien, elles peuvent se maintenir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2490

D'accord. Mais les opérations régulières peuvent ne pas avoir d'impact. Exemple, un chemin de fer, transport de matières dangereuses; quand il n'y a pas d'accident, il n'y a pas d'impact. Mais s'il y a du transport de matières dangereuses puis il y a un déversement, à ce moment-là il y a des milieux plus sensibles que d'autres.

2495

Si on considère que les aires protégées sont là où l'écologie, le milieu nécessite une protection, c'est peut-être qu'il faut aussi être particulièrement sensible aux approches de gestion pour des risques. Je suis convaincue que vous êtes aussi d'accord du côté de l'industrie

minière?

2500 **M. GILLES COUTURE :**

2505 Tout à fait. C'est sûr. Je veux dire, quand on parlait tantôt d'un déversement possible, c'est sûr que je comprends que le chemin de fer comme tel est exclu, l'emprise du chemin de fer est exclue, mais pour intervenir sur certains types de déversement, on pourrait avoir à intervenir plus large, genre faire une route secondaire pour accéder au site du déversement, ça peut être un exemple, ou contenir un déversement, comme vous parlez, si c'était une matière dangereuse. Ça fait que c'est sûr qu'on pourrait à ce moment-là dépasser la petite partie qui est exclue de la réserve aquatique.

2510 Ma question était simplement à l'effet de: est-ce que les mesures qui doivent être prises sont différentes des plans d'action qui sont en place, des façons de faire qui sont en place déjà à la minière? C'est un peu dans ce sens-là que je questionnais les différences possibles.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce qu'il y a des mesures réglementaires particulières ou c'est le gros bon sens qui s'applique?

2520 **M. PIERRE BERTRAND :**

Je vous dirais, madame la présidente, que c'est le gros bon sens qui va s'appliquer. Les réglementations en vigueur, évidemment, devront être respectées. Mais je tiens à répéter que si dans un secteur précis d'une réserve de biodiversité, un secteur très précis...

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Névralgique.

2530 **M. PIERRE BERTRAND :**

... bien identifié, névralgique, où il y aurait lieu de faire une intervention particulière, bien, je pense que c'est là qu'il devrait y avoir discussion. Mais ce n'est pas prévu de façon spécifique dans notre réglementation pour le moment. Mais chaque réserve pourrait avoir une couleur un peu différente, mais on parle de cas assez particuliers là.

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je pense que les compagnies minières se préparent pour l'ensemble aussi. Ils en font une thématique. Mais on comprend que ça pourrait être une réduction de vitesse, par

2540 exemple, sur certains tronçons, parce qu'on sait que c'est une des mesures qui est mise en place, ou s'assurer de façon plus particulière de l'entretien de la voie de chemin de fer pour éviter qu'il y ait des déversements dans des milieux sensibles.

**M. GILLES COUTURE :**

2545

Il y a déjà beaucoup de moyens qui sont mis en place pour assurer, comme je vous disais, la fiabilité du chemin de fer. Puis il est très possible de discuter de ces différents aspects-là pour voir s'il y a matière à amélioration. Je pense que c'est dans notre intérêt également de garder un chemin de fer des plus fiable. Donc, ça va.

2550

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est au niveau du comité de gestion qui aurait à le prendre, à discuter justement avec les intervenants en toute transparence. Comment ça se fait, ça, à ce moment-là?

2555

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la présidente. Ce qu'on a indiqué à quelques occasions dans notre présentation et dans notre document, on parle de partenariat. On parle, tous les intervenants, de pouvoir se parler et pouvoir vraiment faire valoir leur point de vue. Alors, évidemment, nous, c'est là-dessus, sur le volet transparence.

2560

Là, on m'apporte quelque chose, on m'apporte un élément, que je vais laisser François parce que j'ai de la misère à le voir.

2565

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Donc, à la page 97 de notre document, on propose même d'exclure de la réserve aquatique ces installations-là, les installations de chemin de fer, les exclure administrativement. Parce que nous, on est intéressés à gérer la biodiversité du territoire et non pas des infrastructures.

2570

Par contre, on veut s'assurer que ces infrastructures-là n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité. C'est là qu'une relation de partenariat peut s'établir entre le Conseil de conservation et de mise en valeur et les compagnies concernées. C'est dans ce sens-là qu'on aimerait agir.

2575

**M. GILLES COUTURE :**

Merci beaucoup. On est déjà habitués de travailler en partenariat, ça ne sera pas nouveau pour nous autres. Merci.

2580



**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2585 Monsieur Bertrand, dans une perspective de partenariat et de transparence, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'avoir sur les comités de conservation et de mise en valeur un représentant de l'industrie forestière, un représentant de l'industrie minière?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2590 Votre question est intéressante. Et ça a été discuté, ça a été réfléchi et c'est sciemment qu'on l'a exclu, on a exclu les deux comme représentants officiels. On les a indiqués dans notre document comme intervenants externes mais pas comme membres. Parce qu'à l'intérieur de ces territoires-là, il n'y aura pas d'exploitation ni minière ni forestière.

2595 Alors, s'il y avait quelque chose en bordure, en périphérie ou qu'il y aurait un élément particulier, oui, ces gens-là seraient considérés comme des intervenants externes et que les membres du conseil pourraient faire appel. Mais il n'est pas prévu qu'ils soient membres parce qu'ils n'ont pas d'exploitation à l'intérieur de ces territoires-là.

2600 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Je pensais à ça parce que, dans les faits, ces espaces protégés se retrouvent à l'intérieur de bassins versants. Ces compagnies ont des activités dans ces bassins.

2605 Dans une idée de partenariat, on essaie aussi de créer des échanges, une conscientisation mutuelle. On sait que plusieurs entreprises font de la conscientisation de leurs employés, lesquels utilisent ces territoires, lesquels vont utiliser les réserves de biodiversité.

2610 Il me semble qu'il y a beaucoup d'avantages de rentrer ces individus partenaires dans un comité de conservation et de mise en valeur? C'est une opinion, c'est sûr. J'aimerais avoir la vôtre.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2615 Je respecte votre opinion et on va y réfléchir au ministère. On va y réfléchir sérieusement.

2620 Ce que je peux vous donner comme réponse, c'est que jusqu'à maintenant, au niveau de certains territoires qui ont été mis en réserve et dont on a présenté un projet de conseil de conservation, on a toujours exclu de façon précise les exploitants. Mais on va prendre bonne note et on va y réfléchir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2625           Alors, un dernier intervenant pour ce soir, monsieur David Trudel.

**M. DAVID TRUDEL :**

2630           Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame la commissaire et monsieur le commissaire. On vous souhaite bienvenue dans notre belle région. David Trudel, Uniforêt Port-Cartier.

2635           Je vais avoir deux questions à vous poser ce soir. La première, c'est une qui me vient suite à des faits apportés par monsieur Bertrand, qui disait qu'il y avait différentes études socio-économiques qui avaient été faites pour des échanges de territoires. Tout à l'heure, il a amené ça.

2640           Je voulais savoir s'il y avait des analyses au niveau des avantages et des inconvénients qui avaient été faites au niveau de chaque aire protégée ou chaque proposition, et les ajouts aussi, pour être capable d'évaluer l'impact au niveau socio-économique provincial et aussi au niveau local. Puis s'il y en a eu qui ont été faites, bien, j'aimerais ça peut-être savoir si elles sont disponibles à quelque part.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2645           Alors, madame la présidente, le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs a présenté aux autres ministères, avant que le gouvernement prenne une décision sur chacun des territoires, a présenté des territoires – et on parle ici de ceux de ce soir – sur une base vraiment d'écologie, de milieu naturel.

2650           Nos collègues des autres ministères, et du ministère Ressources naturelles et Faune surtout, secteur Forêt, secteur Mines, secteur Énergie, eux ont fait probablement et très certainement des analyses d'impact économique.

2655           Nous, on a présenté des territoires, pour discussion, des territoires qui étaient basés sur la valeur écologique d'un territoire. Et le territoire qui a été après ça décidé par le gouvernement a tenu compte d'aspects socio-économiques.

2660           Alors, je ne sais pas si mon collègue veut... mais c'est ça. Je ne peux pas vous dire si chaque territoire a fait l'objet d'une étude très poussée, très précise au niveau socio-économique, mais nos collègues des ministères concernés par la situation en ont certainement débattu entre eux avant qu'on s'entende et que le gouvernement décrète des territoires.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2665

En complément d'information à la question qui a été soulevée, effectivement, chacun des territoires qui sont proposés par le ministère de l'Environnement, donc qui ont une base au niveau de la représentativité de la biodiversité, sont analysés très finement chez nous par l'ensemble des secteurs et travaillés en collaboration aussi avec les bénéficiaires de droits qui seraient éventuellement touchés par ces projets d'aires protégées là.

2670

Et lorsqu'on a l'ensemble de ces informations-là, la position des détenteurs, les impacts que ça peut avoir au niveau économique, bien, là, le ministère prend une position. Et on est capables de vivre, après ça, on accepte les propositions qui sont faites avec le ministère de l'Environnement, avec les limites qu'on retravaille.

2675

Parce que peut-être que ça n'a pas ressorti clairement ce soir, mais comme on travaille à partir de très grands territoires initialement qui ont une représentativité de la biodiversité, donc qui sont «interchangeables» dans le cadre de référence, puis les gens d'Environnement pourront préciser ça, c'est les spécialistes là-dedans, mais ils proposent des territoires qui sont comparables, et là on peut travailler pour minimiser les impacts socio-économiques.

2680

C'est une étape qui est importante. Ce n'est pas au détriment de l'écologie, mais ça tient compte des impacts socio-économiques, qui nous permet, à partir peut-être de deux fois la superficie de territoire qu'on a besoin, d'arriver avec un périmètre avec lequel, autant au niveau écologique qu'au niveau économique, c'est viable.

2685

Donc, c'est de la façon dont on fonctionne.

2690

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Madame la présidente, j'aimerais vous apporter un exemple concret qu'on pourra vous illustrer à l'aide de carte, c'est le cas de la Basse-Côte-Nord.

2695

La Basse-Côte-Nord, on a proposé des territoires. Il faut comprendre, quand on propose des territoires, on propose toujours plus que 8 % parce qu'on sait qu'on va avoir à diminuer notre superficie et qu'il y aura des négociations pour justement tenir compte des impacts économiques. Et sur la Basse-Côte-Nord, ce n'était pas un contexte forestier mais bien un contexte énergétique, de production hydroélectrique.

2700

On avait proposé les territoires qui sont en gris à l'écran. Évidemment, c'est difficile pour les gens de voir, ceux qui sont sur Internet, mais, enfin, je vais essayer d'imager ça.

2705

On avait proposé de grands territoires à différents endroits, qui couvraient théoriquement la biodiversité, mais on avait plus que 8 % de proposé. Et pour des raisons socio-économiques,

2710 on a été obligés de laisser tomber les territoires pour lesquels il y a un X dessus, donc certains territoires, et on les a remplacés par d'autres – en fait, c'est les cercles blancs sur la carte – qui sont équivalents sur le plan écologique, où on retrouvait les mêmes éléments. Donc, c'est comme ça qu'on travaille pour, comment dire, amoindrir l'impact économique de la création du réseau.

2715 Les territoires en rouge que vous voyez, c'est ceux qui sont actuellement annoncés comme des projets de réserves projetées. Donc, vous voyez qu'on a une certaine marge de manoeuvre. Et c'est des territoires très respectables sur le plan de la conservation de la biodiversité, qui font plus...

2720 Actuellement, dans la Basse-Côte-Nord, on a un peu plus que 8 % des territoires et on couvre à peu près toute la biodiversité du territoire avec ça, sauf quelques éléments de littoraux qui seront à compléter dans le futur. Mais on a proposé des territoires qui totalisent près de 11 000 km<sup>2</sup> en Basse-Côte-Nord. Donc, c'est très respectable.

2725 Alors, ça vous illustre un peu la manière de travailler qu'on a. Et on a cette manière-là aussi avec le secteur forestier en tenant compte des contraintes forestières à l'établissement d'un réseau. En fait, on a une cartographie qui qualifie – et ça, on en tient compte dès le départ – qui qualifie l'impact que la création d'aires protégées a sur un territoire forestier. Donc, on est capables de savoir, quand on place un territoire, est-ce que c'est un impact fort, moyen ou faible dès le départ sur le plan de la foresterie. Donc, on a ça en banque.

2730 C'est sûr qu'on ne peut pas toujours protéger seulement que des territoires qui n'ont pas d'impact, ce serait impossible, on ne couvrirait pas la biodiversité. Mais quand on peut choisir un territoire qui a moins d'impact, on le fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2735 Monsieur Gingras.

**M. DONALD GINGRAS :**

2740 Il existe à notre ministère un modèle qu'on appelle «modèle de retombées économiques des projets forestiers». Puis dans ce modèle-là, on applique un coefficient de 2,36 emplois directs et indirects qui seraient perdus par 1 000 m<sup>3</sup> de matière ligneuse non récoltée et non transformée.

2745 Donc, si on parle dans le cas de la réserve aquatique d'une perte de possibilité forestière de 20 000 m<sup>3</sup> à peu près, ça entraînerait une perte théorique, selon le modèle, de 50 emplois. C'est un instrument de mesure de l'impact économique au niveau forestier.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2750 C'est un outil effectivement le plus réaliste qui nous permet d'estimer en perte de  
possibilité le nombre d'emplois, qu'on prend toujours la peine aussi de préciser que les pertes de  
possibilité ne se traduisent pas nécessairement par des pertes de récolte forestière et de  
transformation. Dépendamment des secteurs, ce n'est pas 100 % de la possibilité forestière qui  
est récoltée.

2755 Ceci étant dit, ça dépend aussi du contexte de chacune des usines, contexte dans lequel  
les usines opèrent. Donc, c'est la meilleure approximation qu'on a, mais il reste qu'il faut prendre  
ça avec un grain de sel. C'est vraiment une approximation du nombre d'emplois que ça peut  
entraîner, emplois directs et indirects.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

Quel est le pourcentage environ de la possibilité forestière qui est exploitée sur un  
territoire? Parce que le modèle, si on l'utilise sur la surface globale, c'est comme si 100 % des  
arbres étaient enlevés. On pense qu'il en reste quelques-uns quand on passe dans la forêt. En  
2765 tout cas, c'est ce qu'on nous dit.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2770 Un premier élément de réponse, et monsieur Gingras complétera, c'est que ça  
s'applique, la possibilité forestière au niveau des groupes résineux, sapin, épinette, pin gris,  
mélèze, dépendamment des secteurs, des fois ça peut être 100 % de la possibilité forestière qui  
est récoltée.

2775 Et dans d'autres cas, par exemple sur la Côte-Nord, généralement c'est beaucoup  
moindre. La possibilité forestière n'est pas récoltée à 100 %. Mais si vous voulez avoir plus de  
précision pour le contexte de la Côte-Nord, monsieur Gingras pourra compléter.

**M. DONALD GINGRAS :**

2780 Disons que si on regarde l'historique, la récolte est inférieure à la possibilité forestière.  
Par contre, avec les nouveaux ajustements à la suite de la Commission Coulombe et avec les  
nouveaux calculs de la possibilité forestière, bien, il va avoir un resserrement certainement de la  
possibilité forestière par rapport à la récolte même historique. Et peut-être même que la récolte  
historique va être supérieure au nouveau chiffre de possibilité forestière. Mais à ce moment-là,  
2785 tout nouveau facteur qui entraînerait une baisse provoquerait un impact beaucoup plus direct que  
ce que révèle l'historique.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2790 Une question, monsieur Gingras. Dans vos documents état de situation sur chacune des aires protégées, est-ce que ces dimensions d'impact économique sont intégrées à ces documents? Ou monsieur Desrochers peut-être?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2795 Oui. Elles sont intégrées dans la page 2 du document, je crois. Mais on tient compte de ces évaluations-là pour l'ensemble de la région de la Côte-Nord et des évaluations jusqu'au 31 mars 2005. Donc, la baisse de possibilité forestière a été en vigueur à partir du 1er avril 2005. Donc, la mise en contexte de monsieur Gingras est tout à fait pertinente.

2800 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2805 Peut-être en complément, juste pour être certain que je comprends bien la réponse à la question de monsieur, dans le plan d'action stratégique, Stratégie québécoise sur les aires protégées, il est mentionné des exigences spécifiques. Il y a deux exigences qui me préoccupent actuellement. La première, c'est:

*Lors de l'examen des aires candidates, ajouter des critères de minimisation du coût économique.*

2810 Ça, c'est ce qu'on a compris de l'explication tout à l'heure de monsieur Brassard. C'est clair. Et la deuxième exigence, c'est de:

2815 *Préalablement à la mise en réserve de territoires, s'assurer que soient complétés des travaux pertinents prévus, dont les analyses d'impact économique de chacune des aires protégées candidates.*

2820 Ces analyses-là, est-ce qu'il y a un document qui les résume de quelques pages? Est-ce que c'est uniquement dans l'état de situation?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2825 C'est des analyses qui sont faites territoire par territoire, qui sont des informations qui sont soumises au Conseil des ministres quand ils prennent la décision. Ces analyses-là se font à partir des informations des modèles économiques dont on dispose et qui vous ont été présentés par monsieur Gingras spécifiquement pour le secteur forestier.

Mais vous comprendrez que ces modèles-là ont quand même certaines limites et on n'a pas de modèles qui sont plus performants, malheureusement, pour estimer ça. Ça donne

2830 toutefois un ordre de grandeur qu'on relativise dans l'ensemble du contexte forestier. Donc, ça, c'est ce qu'on a comme information.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2835 Est-ce qu'ils sont colligés dans un document écrit?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2840 Pour ce qui est des impacts qui ont été formulés tout à l'heure en termes de mètres cubes.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre autre question.

**M. DAVID TRUDEL :**

2850 Ça m'amène à amener ma deuxième question. C'est en relation directe avec les mètres cubes, les pertes de possibilité qui ont été calculées.

2855 On sait qu'au Québec, il n'y a pas beaucoup d'aires communes qui présentent des parcellaires exclues. Des parcellaires, c'est une partie de territoire dans laquelle les informations forestières seront compilées pour avoir les volumes au niveau de la possibilité.

2860 Nous, notre territoire, c'est un des territoires au Québec justement où est-ce qu'il y a le plus de parcellaires exclues dans le territoire. Ces parcellaires exclues là, on a démontré par le passé qu'on est capables d'aller récolter les volumes qui sont présents.

2865 Tantôt, monsieur Brassard parlait qu'il y avait des endroits qui étaient trop difficiles d'accès. Il y en a qui paraissent trop difficiles d'accès, mais il y en a beaucoup d'entre eux qui sont capables de produire un volume intéressant pour les compagnies aussi. Les calculs de possibilité se basent uniquement sur les volumes qui sont présents dans les parcellaires inclus au calcul.

2870 Est-ce que vous avez fait une analyse des volumes qui pourraient être en cause dans les parcellaires exclues à l'intérieur des zones proposées pour les aires protégées?

**M. DONALD GINGRAS :**

La réponse est non, on n'a pas tenu compte des superficies qui pourraient être exploitables, mais encore c'est à vérifier, dans les parcelles exclues.

2875

**M. DAVID TRUDEL :**

J'ai amené la question, c'est justement parce que quand on parle, mettons, de 20 000 m<sup>3</sup> qui pourraient être impliqués au niveau du lac Pasteur, bien, je n'ai pas l'analyse précise de ce territoire-là, mais je compte bien faire l'analyse pour le mémoire qu'on va déposer, mais on estime à bien des endroits que ça pourrait être pratiquement le double au niveau des impacts de possibilité. Donc, ce n'est pas des impacts directs, mais c'est des volumes qui pourraient être réintégrés au niveau des attributions pour l'aire commune en question, qui présentement ne le sont pas.

2880

2885

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, je vais vous poser une question, moi. Qu'est-ce qui arrive si on n'a pas le 8 % d'aires protégées au Québec au niveau de certaines accréditations internationales? Est-ce que ça a un impact sur l'industrie forestière?

2890

**M. DAVID TRUDEL :**

Je vous dirais tout dépendamment des compagnies qui vont se certifier et avec quel type de certification ils vont se certifier aussi. Il y a des certifications qui sont encore plus exigeantes que les exigences présentement au niveau des aires protégées. Il y a des difficultés qui sont déjà présentement là. Sauf que, nous autres, on est d'avis qu'il y a moyen de minimiser les impacts en localisant les aires protégées à des endroits stratégiques.

2895

2900

Je pense que le lac Pasteur, ça en était un bon, dans le sens qu'il n'y a quand même pas beaucoup de parcelles exclues qui pourraient être réintégrées. Mais il y a quand même ces facteurs-là qui, selon nous, il faut qu'ils soient analysés. Parce que ce n'est pas nécessairement des gros impacts pour l'aire protégée, mais ça peut avoir des gros impacts pour les industries forestières qui sont là.

2905

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais une aire protégée, est-ce qu'on doit regarder l'aspect écologique, c'est-à-dire est-ce que c'est un milieu intéressant, particulièrement intéressant pour l'habitat ou si on doit d'abord dire que c'est un milieu qui est peu intéressant pour l'exploitation minière ou forestière, etc.?

2910



**M. DAVID TRUDEL :**

2915 Bien, moi, je pense, personnellement, qu'il y a moyen de faire un mixte des deux. C'est-à-dire, il y a des parties forestières qui sont vraiment inaccessibles ou qui sont isolées, où est-ce qu'on n'est vraiment pas capable d'aller chercher le bois qui est présent là. À ce moment-là, je pense que oui, évidemment, il faudrait les inclure dans les aires protégées.

2920 Sauf que les endroits qui sont accessibles, où est-ce que ça peut avoir des impacts sur la possibilité forestière, dans le contexte actuel où est-ce que chaque mètre cube de bois est important pour les usines, pour leur survie, je pense qu'il faut quand même vraiment analyser l'ensemble des impacts par rapport à chaque mètre cube de bois avant de dire: «oui, on le laisse aller» ou «non, on le garde».

2925 Parce qu'il y a des mètres cubes de bois qui ne seront pas intéressants. Il y a des mètres cubes de bois qui vont être du trop petit bois. Le bois ne sera pas assez dense à l'hectare. Il n'y aura pas assez de volume. À ce moment-là, ça représente quand même une forêt vierge ou une forêt mature qui peut avoir des caractéristiques d'habitat intéressant pour certains animaux comme le caribou, entre autres. Puis à ce moment-là, bien, ça, on peut les rentrer là-dedans. Mais ça n'aura pas les impacts d'entrer des forêts, les meilleures forêts productives du coin là.

2930

**LA PRÉSIDENTE :**

2935 Puis au plan international, l'image du Québec par rapport à sa gestion forestière, à sa protection des milieux, ça a l'air de quoi du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2940 Bien, je vous donnerais une anecdote, madame la présidente.

2945 Je participais récemment à un colloque sur la certification forestière au Québec, et un des intervenants est acheteur de produits forestiers en Floride pour un grand vendeur de papier aux États-Unis, et il était très inquiet d'une chose, c'est la certification des compagnies forestières au Québec et le fait qu'on n'avait pas beaucoup d'aires protégées au Québec. Et ça, vis-à-vis ces acheteurs de papier, du papier qui vient des usines d'ici, ça devient de plus en plus problématique.

2950 Alors, je pense qu'il y a un signal clair venant du marché vis-à-vis la nécessité d'avoir des aires protégées.

**M. DAVID TRUDEL :**

2955 Monsieur Brassard, j'étais aussi à ce colloque.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous me parlez.

2960 **M. DAVID TRUDEL :**

Pardon, excusez-moi. Madame la présidente, j'étais présent également à ce colloque et j'ai assisté à la même présentation où est-ce que monsieur Brassard, entre autres, était conférencier. C'était une personne de Office Depot qui est venue faire une présentation.

2965

Ce que j'amenais tout à l'heure à dire qu'il y avait certains endroits où est-ce qu'il fallait faire attention à inclure ou exclure des volumes au niveau de la possibilité forestière, ça va en rien à l'encontre de dire qu'on va atteindre notre 8 % d'aires protégées. Même, on peut en atteindre plus encore. Sauf que ce que je disais tout à l'heure, la précision que je voulais apporter, c'est qu'il faut faire attention à chaque mètre cube de bois qu'on rentre là-dedans. C'était uniquement ça.

2970

On est conscients qu'il va en avoir une certaine partie qui va passer dans les aires protégées. Sauf qu'il y a des parties qui sont plus intéressantes que d'autres, puis c'est là-dedans qu'il faut voir l'impact que ça a à avoir. C'est pour ça que j'amenais aussi l'élément des parcelles exclues.

2975

Dans un contexte où est-ce que l'ensemble des pressions sociales et l'ensemble des analyses qu'on fait portent à diminuer les volumes qui sont présents sur le territoire, quand on a une solution qui pourrait nous dire: «Bien, peut-être qu'il y a des volumes qui pourraient être réinclus pour venir minimiser ces impacts-là», bien, à ce moment-là, il faut voir l'impact de ces volumes-là aussi. On ne peut pas dire: «Les endroits qui sont retirés via les aires protégées ont zéro impact». Ce n'est pas vrai parce qu'il aurait pu y avoir un bénéfice de peut-être 100 000 m<sup>3</sup> ou 200 000 m<sup>3</sup> ou 50 000 m<sup>3</sup>.

2980

2985

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, la table est mise pour les discussions. On va reprendre demain après-midi, à 13 h 30. On va aussi à ce moment-là traiter les questions qui nous viennent d'Internet. Alors, on va les prioriser, parce qu'on a sûrement une série qui est rentrée ce soir, puis on va continuer à travailler avec vous.

2990

Merci, bonne soirée.

2995

\* \* \* \* \*

3000 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

\_\_\_\_\_

3005 **LISE MAISONNEUVE, s.o.**